



AGROBIOSCIENCES

8ÈME UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'INNOVATION RURALE

AOÛT 2002

# AGRICULTURE : ENTRE CONTRATS & CONTRÔLES

*dans le cadre du festival "jazz in Marciac"*

Edité par la Mission Agrobiosciences,. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



interventions

- 2 La contractualisation, inévitable et imparfaite  
**Patrice Duran**
- 4 Ulysse et les sirènes ou de l'intelligence d'un acteur  
**Patrice Duran**
- 6 Echanges et certifications : les arguments de la confiance  
**Emmanuelle Auriol**
- 8 « La confiance est ce qui reste quand on a tout oublié de la construction juridique qu'est le contrat »  
**Christian-Albert Garbar**
- 9 Définir l'agriculture raisonnée  
**Christian Vanier**
- 10 Quelle place pour le citoyen dans le débat agricole  
**Patrick Kirchner**
- 11 Le CTE : impasse ou laboratoire ?  
**François Léger**
- 13 Les champs de la souffrance  
**Michèle Salmona**
- 14 Du contrat individuel au contrat collectif : la stratégie de l'Etat et des territoires  
**François Progetti**

en débat

- 16 « Quand on revendique une compétence professionnelle, on revendique aussi une responsabilité »  
**Gilles Allaire**
- 19 « Nous avons toujours eu la volonté de travailler avec des gens extérieurs à la profession : chercher, se remettre en cause, relever des défis, c'est l'intérêt du métier. Le contrat peut aider à prouver que l'on fait mieux en décuplant certaines mesures et en permettant d'obtenir ainsi des résultats tangibles sur l'ensemble d'un territoire. »  
**Henri Frémont**
- 20 « L'impression d'être sous le regard des citadins, une profession sous surveillance, la seule activité qui soit pratiquée au vu et au su de tous ! »  
**Anne-Marie Granié, Jean Pilleboue**
- 21 **In vivo**  
Université d'été : de l'importance des inter-mèdes...
- 22 « Les ambiguïtés, les malentendus, les méfiances entre agriculture et Société, entre agriculture et technocratie... chacun parle pour mieux élaborer des voies de sortie »  
**De tables en tables**
- 23 « Avant, le contrat liait deux parties volontaires, qui traitaient d'égal à égal. Aujourd'hui, moi, je subis la PAC. Je signe les contrats le fusil dans le dos. Du coup, bien sûr, on devient malin et opportuniste. C'est comme pour le mariage. Il y a les mariages d'amour, et puis les mariages de raison. »  
**Zoom sur les propos de la table « N° 8 »**  
**In vivo**  
Paysan vidéaste...
- 24 « Il n'était quasiment pas représenté en tant que tel à Marciac mais pourtant omniprésent, dans les pensées, dans les discours et dans les réflexions prospectives : Le Consommateur. Vu de loin, au bout de la chaîne de production, il s'est souvent dressé comme une figure exigeante et versatile et pour le moins insaisissable »  
**L'inconnu consommateur**
- 25 **In vivo**  
Les hôtes de Bassoues

- 26 « Qu'on soit agriculteur, plombier ou médecin, les questions de la connaissance de la société, de pratique sociale, d'aptitude à la communication sur son métier deviennent essentielles surtout quand on est minoritaire »  
**Denis Dieudonné**
- 27 « J'ai un sentiment de manque de reconnaissance, du fait de l'éloignement entre producteur et consommateur. J'ai signé un contrat qui implique une façon particulière de conduire mon exploitation, une moindre utilisation de la chimie, etc., mais je n'ai pas l'occasion de le faire savoir, de l'expliquer »  
**Christophe Capdecorme**
- 28 « Le contrat a lieu entre les consommateurs actionnaires, mais il n'y a pas de contrat signé entre la coopérative et les fournisseurs. La connaissance dispense du contrat écrit, à l'inverse le contrat peut être un outil de défiance s'il se substitue à la connaissance. Les gens sont responsables si on leur donne les moyens de l'être »  
**Mathieu Calame**
- 29 **In vivo**  
Le snack du grand chapeau
- 30 « Pendant les trente dernières années l'agriculture a été marginalisée : nous étions là, avec nos troupeaux, pour maintenir l'environnement, presque comme des éléments du décor. La pression foncière et touristique nous réduisait à une portion congrue. Avec cette AOC, on reprend l'initiative dans l'économie locale »  
**Marie-Lise Broueilh**
- 31 « En définissant nous-mêmes des contraintes, librement débattues, nous prenons notre destin en main et nous passons un contrat, vis-à-vis de nos fournisseurs mais également avec la société civile puisque les engagements sont publics »  
**Arnaud Abord de Chatillon**
- 32 « Le contrat à l'ancienne, on tape dans la main, c'est un contrat d'hommes libres. Plus on passe de contrats forcés, plus cette liberté s'en va : je ne saurais pas m'engager dans un prévisionnel sur 5 ans, et remplir dix fois la même déclaration me pèse... »  
**Philippe Roucan**
- 33 « Dans nos sociétés le « nourrir » est devenu accessoire. Notre approche de la valeur ajoutée s'inscrit donc dans une approche globale du maintien du tissu rural et le consommateur va devoir faire des choix sur l'agriculture qu'il souhaite au plan européen »  
**Bernard Bonnet**
- 34 « Difficile de mobiliser d'autres artisans car si nous nous sommes volontairement créés des obligations, des contraintes, il n'y a pas de retour sur investissements. Même les pouvoirs publics, à travers les appels d'offres, vont au mieux disant et ne favorisent pas particulièrement cette démarche »  
**Jean Mendez**
- 35 « Nulle part où expliquer à l'autre que l'agriculteur moyen n'est pas sourd aux questions qui lui sont adressées, nulle part où témoigner de ses difficultés comme de ses découvertes, nulle part où raconter les tentatives pour l'environnement et le territoire »  
**Henri Frémont**

une lecture des débats de Marciac

- 36 A la recherche de nouvelles références  
**Philippe Lacombe**

L'Université d'été de l'Innovation Rurale

# Un laboratoire pour mieux instruire les nouveaux enjeux entre Agriculture et Société

« L'Agriculture entre contrats et contrôles »... L'intitulé pouvait paraître austère ? Il a attiré un nombre record de participants à cette 8<sup>e</sup> édition de l'Université d'été de l'Innovation Rurale. Près de 200, venus de tout l'hexagone, du monde agricole, de l'enseignement, de la recherche mais aussi des élus, des responsables d'administrations et des journalistes pour « plancher » ensemble sur la notion de contrat entre agriculture et société, ainsi que sur son corollaire, le contrôle. L'Université d'été a d'abord permis de défricher le sujet et de s'entendre sur les mots. En ouverture, des économistes, des sociologues, des professionnels ont proposé leurs connaissances et posé les premiers socles de mises en discussions. Ces dernières se sont déroulées alternativement en multiples cercles de conversations et en forums où l'ensemble de ces contributions individuelles et collectives a été rapporté, rediscuté, élaboré, analysé et mis constamment en perspectives. Car c'est bien là le cœur de cette Université, un lieu où l'échange, les débats, les témoignages, les contradictions, les paradoxes, les expériences dessinent peu à peu de nouvelles partitions sur un thème d'actualité mais encore trop peu exploré. Parfois, au détour des mots, cette alchimie de paroles fait surgir d'autres questionnements jusque-là insoupçonnés. Comme il a été dit à Marciac, « Chaque moment de l'Université a pour objet d'opérer des sauts qualitatifs ». Des avancées aussitôt reprises par des grands témoins chargés d'indiquer les espaces ouverts par ces progressions. L'Université d'été de l'innovation rurale se propose toujours d'éclaircir des objets complexes. En cela, elle constitue un laboratoire où l'incursion de la connaissance et l'animation du débat et de la contradiction permettent de découvrir de nouvelles pistes pour mieux instruire, auprès des différents acteurs et décideurs, les nouveaux enjeux entre Agriculture et Société. Permettre cette réflexion d'ensemble portée sur le devenir de l'agriculture et du monde rural et en assurer une large diffusion est le souci et l'objectif constant des organisateurs de l'Université d'été de l'innovation rurale. Par le biais de ce document, nous sommes heureux de vous proposer les contenus de cette expérience. Merci de nous lire.

La Mission d'Animation des Agrobiosciences  
La Communauté de Communes Bastides  
et Vallons du Gers.

Les actes de l'Université d'été de l'Innovation Rurale sont édités par la Mission d'Animation des Agrobiosciences. **Directeur** : Jean-Claude Flamant. **Directeur de la publication** : Jean-Marie Guilloux. **Rédaction** : Valérie Péan, Sylvie Berthier, Marie-Line Trassard. **Mise en page, photographie** : Nuances du Sud. **Imprimeur** : SACCO. **Mission d'Animation des Agrobiosciences** : ENFA, BP 38, 31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX. Tél. : 05 62 88 14 50. Fax : 05 62 88 14 51. Mel : barbace@agrobiosciences.com – www.agrobiosciences.org

Patrice Duran . sociologue . 7 août .

# La contractualisation, inévitable et imparfaite

**Patrice Duran est professeur de sociologie, professeur des Universités, Directeur du Département des sciences sociales de l'École Nationale Supérieure de Cachan et Directeur du groupe d'Analyse des Politiques Publiques Cnrs-Upr 268. Cet expert reconnu au plan européen est également conseiller scientifique du Commissariat général du Plan et membre du comité de rédaction de différentes revues, notamment « Pouvoirs Locaux » qui analyse les grands sujets de la décentralisation.**

**A Marciac, il est intervenu sur la contractualisation, inévitable et imparfaite, et de l'embarras des juristes devant l'ampleur du phénomène.**

La contractualisation est un mode institutionnel et gestionnaire largement répandu en matière d'aménagement du territoire, de politique d'environnement, mais aussi dans la politique de la Ville, l'action sociale ou la culture, sans parler du développement économique ou de la construction d'infrastructures de communication, et bien sûr de manière générale dans la structuration des échanges entre collectivités publiques. Elle constitue désormais une des clés de voûte de la gestion territoriale. Certes le contrat n'est pas à lui seul une nouveauté et il occupe depuis longtemps une place importante dans notre droit administratif français (l'importance des concessions de service public réalisées au siècle dernier en est la preuve manifeste). Le contrat ne marque pas la fin des modes traditionnels d'intervention de la puissance publique, il en est souvent un utile complément, mais, comme on a pu le souligner, la multiplication de ses applications

et le contenu même des contrats tendent à en renouveler la signification et la portée au point d'en faire bel et bien un instrument nouveau d'action. C'est cette nouveauté dont on a du mal à préciser la signification et les implications pratiques. La difficulté n'est pas tant d'ordre technique, liée en cela à l'absence de définition juridique clairement stabilisée du contrat, qu'intellectuelle, déterminée par notre plus ou moins grande aptitude à en saisir toujours la portée exacte. L'embarras des juristes devant l'ampleur du phénomène en est d'ailleurs un puissant révélateur.

Les développements de l'activité contractuelle attestent en effet des profondes transformations de l'action publique tant au niveau de son cadre que de sa nature même. Point n'est besoin d'insister sur les liens quasi naturels qui unissent décentralisation et contrat, pour autant ils permettent de bien saisir ce qui est en jeu dans le contrat. En faisant des collectivités locales des acteurs autonomes, la décentralisation ne pouvait que légitimer le recours au contrat comme mode d'articulation des autorités publiques entre elles.

## **L'autonomie est le vecteur du contrat**

Le recours fréquent au procédé contractuel tant pour organiser les conventions entre l'Etat et les collectivités locales que pour régler les relations entre les collectivités publiques et les acteurs privés concourant à la conduite des affaires publiques exprime bien la reconnaissance d'acteurs autonomes qui ne peuvent être directement « obligés ». L'autonomie est le vecteur du contrat. Nous vivons désormais dans un monde multipolaire et plus ouvert caractérisé par la fragmentation de la souveraineté et la seg-

mentation des pouvoirs qui met fin à une vision hiérarchique et intégrée de l'ordre politique et rend les modes de pilotages centralisés de moins en moins crédibles. Une telle situation est génératrice d'une densification des échanges relationnels faits d'ajustements directs dans lesquels les acteurs publics et privés sont conduits à assumer des rapports de dépendance, et donc de pouvoir, de plus en plus prégnants. L'aménagement du territoire, tout particulièrement, a longtemps relevé d'une action publique maîtrisée de manière parfaitement endogène par l'Etat, aujourd'hui les politiques d'aménagement et de développement du territoire comme les exigences du développement durable dépendent inversement de la capacité de mobilisation d'acteurs tant privés que publics se situant à des niveaux d'action différents. La découverte d'interdépendances multiples entre les acteurs conduit de ce fait à l'invention de nouveaux principes de coopération. Le contrat est plus que jamais une solution au problème de l'action collective comme à la flexibilité nécessaire d'une action publique qui cherche plus l'équité que l'égalité. La contractualisation est en cela la reconnaissance de la dépendance des autorités publiques à l'égard d'acteurs pleinement autonomes pour la réalisation d'objectifs de politiques publiques, tout simplement parce que ce sont les acteurs qui sont les dépositaires de solution. Ainsi, au-delà de leur réalité pratique, les contrats territoriaux d'exploitation symbolisent parfaitement une telle réalité. Ce sont bien les agriculteurs qui sont les seuls à pouvoir trouver les modes d'articulation les plus pertinents entre les multiples exigences, parfois contradictoires, auxquelles ils se trouvent soumis, de production, mais aussi

de sauvegarde d'un environnement de qualité.

### **L'Etat ne peut plus énoncer unilatéralement ses volontés**

La réglementation contractuelle vient du même coup briser la *standardisation des solutions de gestion* et montre inversement le caractère *fortement différencié* que requiert le traitement de *problèmes publics nécessairement territorialisés*. C'est moins la fin de l'Etat de droit comme certains ont voulu le faire croire que le signe d'un autre rapport au droit, le droit comme instrument stratégique de direction des conduites humaines. La difficile hiérarchisation des acteurs et de leurs intérêts implique de plus en plus des modalités spécifiques de régulation qui assurent de manière non autoritaire la coordination des différents acteurs et la mise en cohérence de leurs objectifs et de leurs stratégies. Aux mécanismes de subordination de l'ancienne tutelle, il a été substitué des relations plus égalitaires entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'exercice du pouvoir réglementaire par l'Etat avait favorisé une conception hiérarchique « Top down » de l'action publique qui avait puissamment occulté l'exercice réel du pouvoir à travers des pratiques d'arrangement entre l'Etat et ses partenaires dans l'action. L'Etat ne peut plus énoncer unilatéralement ses volontés, il lui faut apprendre à négocier de manière explicite. Le déplacement du règlement vers le contrat symbolise au plan juridique la perte de centralité de l'Etat, ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux administrations qui cherchent dans la bureaucratisation des procédures contractuelles une contrepartie à la limitation de leurs prérogatives. *En rupture avec les modes de fonctionnement traditionnels de la puissance*

*publique, les contrats opposent des accords négociés aux mesures d'autorité*. L'autonomie des acteurs en présence réintroduit le *droit comme dimension essentielle de l'action*.

### **C'est bien parce qu'il existe un rapport de force que le contrat s'impose**

Les rapports de force plus ou moins permanents et plus ou moins visibles entre les protagonistes de l'action publique expliquent l'importance de la médiation juridique et de la formalisation. Non seulement la pratique contractuelle entérine l'existence de rapports de pouvoir plus explicites, mais d'une certaine manière on ne peut plus dire que le contrat mette en scène des acteurs abstraits. Il ne présuppose pas l'égalité de fait des contractants. *Il vise à structurer de manière plus ou moins durable et spécifique des modes d'échanges et à articuler ainsi des positions diverses dans un contexte d'interdépendance entre des problèmes, des acteurs et des intérêts*. Le Conseil d'Etat reprochait au système de relations contractuelles d'être « placé sous le signe des rapports de force », peut-être faudra-t-il enfin reconnaître l'existence de relations de pouvoir comme consubstantielles à l'action publique. C'est bien parce qu'il existe un rapport de force que le contrat s'impose. Le contrat ne présuppose aucunement l'égalité des contractants, il suppose seulement, ce qui est essentiel, que chacun s'engage à respecter des principes de conduite, et qu'à ce titre il ne peut être bafoué par le non respect dès lors qu'aucune réparation ne serait envisagée. *Le contrat est une régulation des relations de pouvoir dans un contexte de réciprocité et de dépendance*. Dans une situation de pouvoir et d'inégalité des partenaires, le droit, par la technique du

contrat, peut aider à définir un espace de comportements acceptables dans lequel les acteurs peuvent s'auto-organiser. La difficulté à définir clairement des objectifs d'action ou à clarifier les enjeux rend d'autant plus nécessaire un accord sur des règles communes. *Comme toute règle, le contrat fournit une base d'échange, un cadre au sein duquel peuvent intervenir d'autres formes de régulation*. En cela, il convient d'assumer ce que les économistes appellent l'incomplétude du contrat.

**B**ien souvent du reste, la valeur reconnue au contrat est moins de produire des obligations que de procéder d'une négociation et d'aboutir à un accord. Ceci s'explique en particulier par le fait que bien des politiques ne procèdent véritablement de la définition d'enjeux clairs, et que le contrat est bien une démarche de nature processuelle à travers laquelle des acteurs conduits à jouer ensemble sont du même coup amenés à préciser et concrétiser les principes directeurs d'une politique et les moyens qu'ils entendent mobiliser. Là encore, au-delà de l'aménagement du territoire, la politique de la ville en est encore un bon exemple tout comme les politiques d'environnement et les politiques agricoles à travers les contrats territoriaux d'exploitation. Au fond, le contrat est une méthode de travail bien adaptée à la réalité des problèmes actuels de gestion territoriale au sens où elle permet la confrontation des intérêts et la négociation des différences selon une logique de contextualisation qui permet, selon les cas, de substituer à un intérêt général mythique l'énoncé d'un intérêt collectif possible. Autrement dit, il convient d'agir « en situation » et de tenir explicitement compte de la

variabilité des contextes. *Le contrat peut s'analyser comme un mode d'institutionnalisation des rapports entre des acteurs autonomes, mais dépendants pour la réalisation d'objectifs d'action publique dans le cadre d'un contexte qui définit les modalités et les possibilités de réalisations de ces objectifs.*

**On a encore bien du mal à s'affranchir d'une certaine conception hiérarchique de l'action publique**

Pour autant, il y a encore beaucoup de résistances au développement d'un ordre juridique contractuel tant celui-ci rompt avec les représentations traditionnelles de l'exercice de la puissance publique. Bien des critiques demeurent à l'égard d'un phénomène que l'on a parfois du mal à cerner, au point de confondre l'objet et son usage, le contrat et sa gestion. Dilution de la responsabilité, incohérence, opacité, opportunisme des acteurs, faible réciprocité des engagements constituent les critiques récurrentes. De plus, tous les usages nouveaux du contrat ont été largement introduits suivant des considérations gestionnaires, ce qui explique que l'on ne se soit pas toujours soucié des implications juridiques que ces innovations pouvaient comporter et que la juridicisation des scènes publiques s'accompagne souvent du même coup d'une augmentation des litiges d'ordre juridique. On a encore bien du mal à s'affranchir d'une certaine conception hiérarchique de l'action publique qui suivrait les lignes d'autorité, qui se développerait suivant la hiérarchie des normes, assurant l'Etat de sa naturelle prééminence. C'est cette même conception qui conduit à éviter de sanctionner l'Etat pour non respect de la parole donnée lorsque celui-ci ne tient pas les

engagements qu'il a souscrits dans les contrats de Plan. Certes, il n'y a jamais eu d'obligation à respecter un contrat, mais ceci n'est valable qu'à condition d'en payer le prix, autrement dit d'en supporter les conséquences en termes de pénalités, sinon la démarche contractuelle perd sa crédibilité. Nous avons, en France plus qu'ailleurs, du mal à nous débarrasser de cette représentation de la puissance publique toute empreinte de la majesté étatique dont le Conseil d'Etat a été bien souvent le porte parole zélé. D'autant que le bricolage actuel fait que le foisonnement des démarches contractuelles n'aide pas à l'émergence d'une représentation ordonnée de l'action publique, et par là même à préciser quelle est la portée de la contractualisation de l'action publique et l'importance de la régulation juridique. Si, comparativement aux autres pays européens, la France connaît un développement des pratiques contractuelles plus important, c'est surtout parce que la logique de l'action négociée y est historiquement moins présente et que l'apparition de nouveaux enjeux de gestion publique tant en matière d'environnement que d'aménagement et de développement local a profondément bouleversé la nature et les modalités de l'action publique et qu'il a fallu s'adapter à un nouveau jeu sans que les règles en soient pleinement stabilisées. En cela, l'avenir de la contractualisation est donc plus affaire de volonté politique que de simple habileté technique.

# ou de l'intelli

*Un jour Ulysse rencontre un copain qui lui dit : « Tu sais il y a des sirènes sur une île, c'est fabuleux. Le seul problème, c'est que tu es tellement hypnotisé par leur chant, que tu ne diriges plus ton bateau. Tu percutes les rochers qui entourent l'île et tu meurs. » Ulysse se pose alors de graves questions, au fond assez proches de celles que se pose un gestionnaire confronté à une situation de choix difficile : il a à la fois très envie d'entendre les sirènes, mais n'a pas envie de mourir non plus.*

**V**oici deux objectifs antithétiques, a priori complètement contradictoires. Vous pouvez penser qu'au fond vous avez, ici, deux objectifs de gestion sans solution rationnelle a priori, au sens où la raison ne vous permet pas de dire quel objectif est supérieur à l'autre.

Mais Ulysse, qui est un type malin, avait déjà compris la territorialisation de l'action. Il laisse tomber ses deux objectifs « entendre le chant des sirènes » et « ne pas mourir », puisque la raison a priori ne lui permet pas de choisir la meilleure solution et regarde ce dont il dispose sur son territoire : un mât, une corde, des marins, de la cire. Alors, il réussit non plus en se basant sur les objectifs mais sur la réalisation : il bourre de cire les oreilles de ses marins, se fait attacher au mât et peut entendre le chant des sirènes. Sauf qu'ensuite lorsqu'il demande aux marins de le détacher, ces derniers ne l'entendent pas et continue de ramer...

**Ulysse, qui est un type malin, avait déjà compris la territorialisation de l'action**  
Le résultat de cette très belle histoire, c'est qu'Ulysse a réussi à intégrer par

# Ulysse et les sirènes

## Intelligence d'un acteur

son intelligence de la situation deux objectifs totalement opposés. Les finalités étant par nature incommensurables, leur seule discussion ne peut permettre d'énoncer un choix rationnel qui constitue une solution à son problème. Par contre, c'est en déplaçant le raisonnement des finalités vers la situation qui est la sienne qu'Ulysse réussira à trouver comment les intégrer malgré leur caractère divergent. Ainsi, aura-t-il écouté le chant des sirènes sans pour autant mourir ; la combinaison des moyens disponibles s'est révélée supérieure à un raisonnement qui serait demeuré centré sur le seul examen des finalités. Ceci contredit une vision tenace selon laquelle les valeurs sont des principes à l'aune desquels on choisit les buts opérationnels. Il ne s'agit pas de se méfier des valeurs, mais bien de montrer que, en dehors des cas limites où les valeurs s'imposent d'elles-mêmes et excluent toute autre considération, la réalisation des fins est bien dépendante de la prise en compte des moyens. Autrement dit, c'est l'intelligence des situations qui définit les conditions de possibilité de leur réalisation et justifie de ce fait un détour par une connaissance empiriquement fondée.

***Au fond, l'idée sous-jacente au contrat territorial d'exploitation nous rapproche d'Ulysse***

Aujourd'hui, les activités de gouvernement correspondent le plus souvent à des finalités multiples qui risquent d'être souvent contradictoires. Comment les rendre compatibles est une question pratique toujours délicate, mais essentielle. Produire une agriculture économiquement rentable, assurer la qualité des produits et préserver l'environnement ne va de soi. dans la mesure

où elle nous renvoie à des solutions nécessairement territorialisées, qui font appel à l'intelligence de l'acteur qui est seul capable de réussir ou non à articuler de tels enjeux. C'est bien ce que nombre de nos donneurs de leçon devraient méditer. L'affrontement purement spéculatif reste stérile et sans portée réellement pratique s'il ne part pas des conduites sociales et de leurs dynamiques qui seules conditionnent les possibilités concrètes de conciliation des différences. Les moyens et les objectifs concrets d'action doivent être modulés en fonction des situations, ils ne peuvent être pure et simple déduction des finalités. Ceci conditionne une autre vision de l'action publique, laquelle consacre l'importance des acteurs opérationnels comme détenteurs d'une véritable capacité d'action stratégique, et marque assurément la fin d'une conception standardisée de la gestion publique. Une telle vision entérine largement l'inaptitude et le caractère peu pertinent des procédures centralisées de gestion et de contrôle, dès lors que les solutions appropriées à la résolution d'un problème sont étroitement dépendantes de leur condition de réalisation. Ne nous trompons pas de concret, ne confondons pas le concret des procédures avec celui des situations.

***Il n'est pas nécessaire de penser que nous devons toujours partager les mêmes valeurs***

Au-delà, cela montre aussi qu'il n'est pas nécessaire de penser que nous devons toujours partager les mêmes valeurs, outre, celles fondamentales, qui font le socle de notre société. Si on partait du principe qu'il faut partager les mêmes valeurs, on n'aurait jamais réussi à traiter un seul conflit du travail. A défaut d'avoir des

valeurs communes, on se donne des normes à l'intérieur desquelles on peut discuter de nos différences. C'est pour cela qu'aujourd'hui les normes sont plus importantes que les valeurs. Autrefois, les valeurs participaient d'un monde que l'on pensait comme une unité. Ce que nous révèle la réalité, c'est qu'effectivement nous ne pensons pas les mêmes choses, ni n'avons nécessairement les mêmes intérêts. C'est bien pour cela qu'il nous faut donc trouver les règles qui nous permettent de les évoquer. Le contrat en fait partie, ce n'est qu'un instrument, à nous de savoir l'utiliser.

Les choses changent parce que les acteurs se comportent autrement, c'est bien ce qui montre qu'on ne peut remplacer le gouvernement des hommes par l'administration des choses. C'est bien pour cela qu'il faut partir de l'acteur, de son autonomie et de son intelligence.

Emmanuelle Auriol . Economiste . 7 août .

# Echanges et certifications : les arguments de la confiance

**Emmanuelle Auriol, économiste, est professeur en économie à l'Université de Toulouse I et Directrice de l'Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) d'Ingénierie Economique de cette même Université. Elle a par ailleurs été professeur associée à l'École Polytechnique en 2000 et 2001 et se rend régulièrement dans les Universités américaines de Californie à Berkeley et du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Elle travaille sur la régulation des monopoles et duopoles naturels, l'économie industrielle (problème de standardisation et de certification), ainsi que sur l'organisation interne des entreprises et les problèmes afférents de gestion des ressources humaines.**

**J**e voudrais commencer par une anecdote qui m'est arrivée alors que j'enseignais en Afrique. Le chauffeur, qui me conduisait, avait été chargé de me remettre une enveloppe contenant l'argent pour payer mes frais de séjour. Pour ne pas vexer cet homme, et parce que nous étions pressés, j'empoche l'enveloppe. L'homme me demande : « Vous ne vérifiez pas ? » Ce à quoi, je lui répondis : « Non, je vous fais confiance ». Il me regarda sérieusement et me dit : « Vous savez, la confiance n'exclut pas le contrôle. » J'ai donc recompté l'argent, la somme y était, et nous nous sommes quittés ainsi.

## **Il n'y a pas de confiance sans contrôle**

Ce que je voudrais vous dire aujourd'hui c'est que non seulement la confiance n'exclut pas le contrôle, mais de fait dans notre société, il n'y a pas de confiance possible sans contrôle. Il y a deux raisons à cela.

Tout d'abord, parce que nous vivons dans un monde qui s'est globalisé. Cela veut dire que la plupart des biens que nous consommons ne sont pas fabriqués par nos voisins, ni même par nos compatriotes, mais ailleurs, on ne sait pas par qui, ni comment. Les processus de production et de distribution sont devenus opaques pour les consommateurs. Deuxième changement par rapport à nos ancêtres : la complexité de ce que nous consommons. Même quand on achète une tomate, on n'est pas sûr que ce soit une tomate toute simple. Aujourd'hui ça peut être une tomate sophistiquée, par exemple avec des gènes modifiés. Ainsi nous échangeons des choses potentiellement très complexes, même si elles sont en apparence simples, avec des gens avec qui nous n'avons aucun lien, et que la plupart du temps nous ne rencontrons jamais. Cela pose des problèmes spécifiques pour les échanges et la consommation. Autrefois, on échangeait au contraire des choses simples avec son voisin, du maïs qui avait évolué selon Darwin. Et si ça n'allait pas on pouvait toujours aller lui demander des comptes. Clairement, la confiance était celle qui se noue dans les relations de gré à gré, celle qu'on a en tête quand on dit « j'ai confiance en lui ». Aujourd'hui, comment fait-on pour créer la confiance ? Mais d'abord a-t-on vraiment besoin de confiance pour consommer ? La réponse est différente selon les biens concernés.

## **Mais qu'est-ce que j'achète ?**

Pour cela, il faut savoir que la qualité se distingue selon trois catégories. Il y a tout d'abord, les biens dits de *quête*. Pour ces biens la qualité est observable avant l'achat. Il s'agit, par exemple, de la couleur d'un blouson ou de l'aspect d'une tomate. Il suffit

que je regarde le blouson pour savoir, si oui ou non, il me plaît. Pour me faire une opinion il suffit que je l'observe. Vient ensuite une dimension de la qualité qui relève de l'*expérience* : quand je vais laver mon blouson, je vais voir si, oui ou non, il résiste au lavage ; quand je vais manger la tomate, je vais savoir si, oui ou non, elle a bon goût. Dans ce cas je découvre la qualité après l'achat. Finalement la troisième dimension, qui est plus nouvelle, est celle qu'on ne découvre jamais, ni avant ni après consommation. Il s'agit de la dimension de la qualité des biens qui relève de la *confiance*. La tomate est-elle un OGM ? Ce blouson a-t-il été réalisé par des enfants ? Je ne le découvrirais jamais en consommant le bien, bien que cela me dérange peut-être que des enfants travaillent, ou que la tomate soit un OGM. Cette dernière dimension est apparue à cause de la division mondiale du travail et de la complexité croissante de nos consommations. Il est bien évident que nous tirons tous profit du progrès technique et des échanges internationaux. Nous vivons plus longtemps, dans de meilleures conditions, nous sommes plus éduqués... Il serait idiot de renoncer à ces bénéfices. En même temps, nous ne voulons pas basculer dans l'arnaque. Alors, comment fait le marché, cette entité anonyme, pour résoudre les problèmes de confiance que posent les différentes dimensions du bien ?

## **Comment fait le marché, pour résoudre les problèmes de confiance ?**

Les biens de *quête* ne posent pas de problèmes particuliers. Je regarde simplement l'esthétique du blouson ou de la tomate et je juge, même si tout cela est subjectif. On ne peut pas me raconter d'histoires. En revanche,

pour les biens d'expérience, je peux me faire avoir. Cette tomate a vraiment l'air bonne, mais elle ne l'est pas. Le blouson semblait d'excellente qualité, mais il ne l'est pas... Comment résoudre ce problème? En proposant un contrat avec le bien, - on l'appelle une garantie -, qui vous informe que si le blouson rétrécit, il sera remboursé. Grâce à quoi, on arrive à soutenir les échanges. Si on achète des voitures c'est parce qu'elles sont vendues avec un tel contrat. Sans cela on n'accepterait pas. La garantie, est une solution très économique puisqu'elle n'est quasiment jamais exercée à l'équilibre. Ce simple bout de papier affirme au client que s'il est mécontent, il sera remboursé. Le client, sachant qu'il y a l'Etat, la police, les associations de consommateurs... accepte donc de payer 15 000 euros sa voiture. Le constructeur, de son côté, accepte de mettre l'argent nécessaire pour faire une voiture de qualité de peur d'être poursuivi et discrédité. Résultat : la voiture tient ses promesses et la garantie sert, à un coût quasi nul, - c'est un simple bout de papier -, à signaler de manière crédible la qualité (conditionnellement au fait que l'Etat, la police, la justice, les médias, etc., fassent correctement leur travail).

Comment fait-on maintenant pour la troisième catégorie? Dans ce cas, la garantie ne marche pas puisqu'on n'observe jamais la qualité; ni avant ni après achat. La solution est la *certification* : une autorité indépendante va contrôler la chaîne de production, va prélever des échantillons aléatoires de tomates et les analyser, et ainsi délivrer un certificat « garantie sans Ogm », ou « blouson fabriqué par un adulte ». Une simple étiquette m'informe. Il me suffit de la lire pour savoir. Ainsi la certification transforme-t-elle pour les consom-

mateurs un bien de confiance en un bien de quête. Cela ne va pas sans poser de problèmes. Le premier est que contrairement à la garantie, cela coûte très cher de rendre une certification crédible. En effet on fonctionne vraiment sur de la confiance, parce que de toute façon on ne peut pas vérifier. Du coup pour y croire, il faut que le produit soit entouré d'une kyrielle de personnes indépendantes qui contrôlent des tas de choses et qui sont généralement très qualifiées dès qu'il s'agit de techniques sophistiquées. Monter une entreprise de certification représente donc des investissements considérables. Du coup, la certification n'est pas une activité concurrentielle. Ce secteur a en général une structure de monopole. Soit l'Etat s'en charge, soit ce sont des entreprises privées toujours en petits nombres.

### **La certification : un enjeu de société**

Les méfaits de l'exercice du pouvoir de monopole sont bien connus : prix excessif, opacité, favoritisme, corruption... En ce qui concerne le marché de la certification on a eu plusieurs exemples malheureux récemment. On peut citer par exemple le cas du trucage des comptes de la société Enron par la société de certification Arthur Andersen. Réunissez une entreprise en position dominante, des enjeux financiers considérables, des consommateurs/actionnaires très nombreux et dispersés, et vous aboutissez à des situations où la tentation de tricher est très forte. Le problème c'est que petits actionnaires et consommateurs réagissent face aux arnaques. Ainsi tout à l'heure vous avez dit quelque chose qui m'a beaucoup intéressé : « Quand il y a une crise alimentaire, les consommateurs arrêtent de consommer. »

De la même façon, quand il y a une crise financière, les gens arrêtent d'investir. Donc, la certification, et le contrôle qu'elle suppose, sont de vrais enjeux de société, car si le marché de la certification est vicié, et qu'on ne peut plus avoir confiance en ceux qui certifient, il y aura une réaction immédiate des consommateurs et actionnaires qui peut conduire à un effondrement des échanges. C'est ce qui se passe en Afrique avec la médecine occidentale. Les gens sont trop pauvres pour acheter des médicaments dans des pharmacies officielles. Il ne leur reste donc que le marché parallèle, et là, les médicaments ne sont pas certifiés. De fait ils sont souvent contrefaits, certains étant de véritables poisons. Les Africains leur préfèrent donc la médecine traditionnelle qui, quoique moins efficace, est plus sûre. C'est le même phénomène avec la crise provoquée par la chute d'Arthur Andersen. Après l'éclatement du scandale, les marchés financiers ont accusé un net recul. Partout dans le monde dès qu'ils perçoivent un danger, les individus arrêtent de consommer. Individuellement c'est parfaitement rationnel, collectivement c'est catastrophique. Cela conduit à un effondrement des échanges. Si ces crises se généralisaient on assisterait et à un gigantesque repli sur soi, chacun ne consommant que ce qu'il pourrait maîtriser directement et du coup n'échangeant qu'avec son voisin. C'est un risque que nous ne pouvons pas prendre. Pour les agriculteurs, il est important de comprendre ces enjeux. Sinon c'est le spectre de la crise de la vache folle avec en ligne de mire l'effondrement du marché.

Christian-Albert Garbar . Juriste .

# « La confiance est ce qui reste quand on a de la construction juridique qu'est le contr

**Christian-Albert Garbar est professeur de droit public à l'Université François Rabelais de Tours. Il n'avait pas pu se rendre à Marciac où il devait intervenir sur le thème « La confiance suffit-elle à faire des contrats ? ». Nous l'avons interrogé quelque temps après l'Université d'Été de l'innovation rurale.**

***Vous notez que la contractualisation se déploie dans des domaines de plus en plus nombreux du secteur public.***

***Quelles sont les raisons principales de cette évolution et quelles en sont les conséquences ?***

C.-A. GARBAR : La contractualisation est le produit de ce que l'on peut appeler l'idéologie contractualiste ou le « contractualisme ». Cela étant, le contractualisme possède différentes sources assez éloignées les unes des autres, ce qui en rend le décryptage difficile. Il faut en effet non seulement rechercher du côté des philosophies contractualistes, notamment de Proudhon (1809-1865), ce qui fait dire à certains qu'un « proudhonisme diffus » irriguerait notre société, mais aussi de phénomènes plus récents : le déclin du phénomène hiérarchique, l'influence considérable du modèle managérial, le souci de flexibilité de l'action publique et celui de coordonner des actions publiques qui, isolées, seraient moins efficaces. La conséquence de cette évolution est de multiplier les « produits contractuels ». Sans faire un « inventaire à la Prévert », on peut dire que s'ils continuent à se développer dans les domaines traditionnels de la contractualisation (l'interventionnisme économique, par exemple, avec les contrats de plan Etat-Région ou Etat-entreprises publiques), ils investissent des domaines nouveaux : le secteur social avec les conventions d'objectif et de gestion conclues entre

l'Etat et les caisses nationales de sécurité sociale, la police, avec les contrats locaux de sécurité, l'Université, avec les chartes de thèse, etc. Mais, surtout, ces « produits » prennent des formes nouvelles, avec l'innovation considérable que sont les contrats internes de gestion que l'administration centrale signe avec ses services déconcentrés afin que ceux-ci atteignent des objectifs en contrepartie d'un assouplissement des contrôles.

***Vous estimez que cette contractualisation contient un paradoxe, car elle ne produit pas toujours des contrats au sens juridique du terme. Pouvez-vous développer ce paradoxe et en donner un ou deux exemples ?***

La floraison de ces « produits contractuels » est telle qu'elle se joue souvent des règles juridiques qu'il faut observer pour que l'on soit en présence d'un véritable contrat. Ainsi, les contrats de plan ne contiennent souvent que des stipulations trop vagues pour que l'on puisse y voir d'autres obligations que des obligations de comportement, de sorte que le juge administratif n'accorde à ces contrats qu'un effet juridique potentiel. De même, il est impossible de reconnaître aux contrats internes de gestion la valeur de véritables contrats : ces contrats que l'Etat (personne morale de droit public) passe avec ses propres services sont des « contrats avec soi-même », sans aucune valeur juridique. Il est donc impossible d'obtenir satisfaction devant un tribunal pour violation des termes du contrat. On ajoutera, en outre, qu'il n'est guère concevable dans le cas d'un contrat entre deux collectivités publiques - l'Etat et une Région par exemple - que l'une d'elles (la Région notamment), même si elle en avait le droit, tente

un procès à l'autre. Le règlement du conflit risque de se faire au plan politique, ce qui ne donne pas nécessairement autant de garanties.

***Vous assimilez cette tendance à la contractualisation à une « reféodalisation ».***

***Selon quels mécanismes ?***

La féodalité était une forme d'organisation sociale où tout se réglait par des rapports interpersonnels, sans que l'intérêt général - notion alors inconnue - soit pris en considération. Le risque d'une société où tout se contractualise est de faire oublier cette dimension essentielle, et de revenir à une forme de société génératrice d'inégalités. Je prendrai un exemple tiré de la fonction publique. Le fonctionnaire n'est pas dans une situation contractuelle, mais dans une situation que le droit qualifie de statutaire et réglementaire, c'est-à-dire que s'il a des obligations, il est aussi protégé par son statut, qui est fondé sur l'égalité : égalité du recrutement par concours, égalité de l'avancement selon des procédures identiques pour tous. Si l'on commence à contractualiser la situation du fonctionnaire, on va se trouver devant des situations individuelles multiples nécessairement génératrices d'inégalités. Ce risque n'est pas théorique : dans certaines administrations, on voit apparaître des contrats individuels de performance.

***Comment l'idée de confiance intervient-elle dans les contrats proposés par la puissance publique ? Peut-elle être invoquée par les deux parties ?***

Lorsque la contractualisation produit de vrais contrats, ce qui arrive tout de même assez souvent, on peut compter sur le juge pour en faire respecter les termes quels qu'ils soient. Mais lorsque la contractualisation produit

# tout oublié at »

# Définir l'agriculture raisonnée

ces actes hybrides qui n'ont de contrats que le nom, ces « vrais-faux » contrats, on ne peut plus compter que sur la confiance mutuelle que se font les deux partenaires, en s'engageant, moralement, à adopter un certain comportement. Si on poussait le raisonnement à l'extrême, on pourrait dire que la confiance est ce qui reste quand on a tout oublié de la construction juridique qu'est le contrat.

Au final, on peut être partagé sur les mérites de cette mode contractuelle. Certains y voient une manière de mieux résoudre les problèmes posés par l'évolution de nos sociétés allergiques aux actes d'autorité et de responsabiliser les personnes en leur demandant de s'engager à avoir certains comportements. La contractualisation serait ainsi plus efficace et plus démocratique que le mode de relations fondé sur l'acte unilatéral et la hiérarchie. D'autres, à l'inverse, ont tendance à penser que le cadre contractuel ne donne aux partenaires que l'illusion de la liberté et de l'égalité, et que le plus fort fait pression sur le plus faible en l'obligeant à contracter. Un grand juriste, Jean Rivero, avait déjà estimé, voici 40 ans, à un moment où la contractualisation telle qu'on la connaît aujourd'hui n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements, que « l'autorité publique, renonçant dans une large mesure à l'action par voie autoritaire, à la création directe d'obligations de faire ou de ne pas faire, cherche à créer un milieu dans lequel le particulier, théoriquement libre de ses décisions économiques, se trouvera en fait amené à les prendre dans le sens voulu par le pouvoir ». Une phrase prémonitoire pour les détracteurs de la contractualisation tous azimuts. Mais quoi qu'on en pense, ce phénomène est sans doute irréversible, et il va falloir apprendre à l'appriivoiser.

**Christian Vanier est agriculteur dans l'Eure-et-Loir. Il possède une exploitation de 25 hectares, sur laquelle il produit des céréales et des plantes médicinales. Il est également le vice-président des Jeunes Agriculteurs.**

L'an dernier, lors de notre congrès annuel, nous avons écrit un projet intitulé : « Paysans du monde : le prix de notre avenir ». Il s'agit en fait d'un contrat avec la société pour une agriculture durable qui doit fournir aux consommateurs des produits de qualité, diversifiés, tout en protégeant l'environnement. Cette agriculture doit aussi permettre aux agriculteurs de vivre d'un revenu et pour avoir des prix rémunérateurs plutôt que des aides, nous proposons des solutions : nous prônons et nous mettons en place l'agriculture raisonnée, avec une classification des exploitations, avec une traçabilité et une mise en œuvre des contrôles, parce qu'il ne suffit pas de dire qu'on le fait bien, encore faut-il le prouver. Et le seul moyen reste le contrôle qui va de pair avec la qualification. C'est donc une valorisation. Pour nous l'agriculture raisonnée doit permettre aux agriculteurs d'avoir des prix rémunérateurs, des prix supérieurs aux produits non qualifiés « agriculture raisonnée ».

C'est pourquoi il faut une protection aux frontières, pour ne pas laisser les produits de l'agriculture raisonnée en concurrence avec des produits moins chers, sans quoi les agriculteurs ne peuvent vivre de leur travail. Notre position est à l'opposée de celle de M. Fischler<sup>(1)</sup> qui propose de baisser les prix et la protection aux frontières.

(1) Commissaire européen chargé de l'agriculture et de la pêche

Evidemment, dans un système idéal on pourrait penser que le consommateur-citoyen achète les produits issus de l'agriculture raisonnée, mais la réalité est différente. Bien souvent, il se déclare favorable aux produits identifiés mais achète les moins chers. C'est pourquoi, les politiques publiques doivent garantir des prix minimums. Nous pensons également mettre en place un encadrement des marges, car il n'est pas normal que les grandes surfaces prennent la majeure partie de la valeur ajoutée. Pour éviter que nous ayons des stocks et une surproduction, il faut aussi une maîtrise de la production par des droits à produire, des quotas... afin que l'offre soit équilibrée à la demande sur un marché organisé au niveau européen. Nous souhaitons donc travailler avec les pouvoirs publics mais également avec des consommateurs citoyens, pour définir ensemble les cahiers des charges de l'agriculture raisonnée.

Patrick Kirchner . Agriculteur . 7 août .

# Quelle place pour le citoyen dans le débat agricole ?

**Patrick Kirchner est ancien président de l'association « Solidarité Paysans ». Elle réunit les associations locales de défense des agriculteurs en difficulté en France.**

**S**olidarité Paysans est une association nationale de défense d'agriculteurs en difficulté, relayée dans certains départements et quelques régions. Son but : faire accéder les agriculteurs en difficulté à tout ce qui est juridique, car la judiciarisation de l'agriculture est plus en plus importante. Par exemple, nous les aidons à se défendre contre certains contrats, contre certains fournisseurs et à améliorer leur situation financière.

Car il faut savoir que l'agriculteur est une des personnes qui signe le plus de contrats dans sa vie active, que ce soit sur la maîtrise de son moyen de production, sur le sol, sur les emprunts, sur le matériel, sur le type de production, sur les ventes. Or, la formation agricole ne propose pas de cours juridique sur ce qu'est un contrat, comment on le lit.

Par rapport aux propos tenus ce matin, je suis un peu surpris qu'on lie l'agriculture et le consommateur, comme si aujourd'hui il y avait une agriculture obligatoirement reliée au consommateur. Une grosse partie de la production agricole va quand même à l'industrie. Et ça me gêne un peu qu'on parle d'agriculture, parce qu'il y a plusieurs agricultures, donc différents contrats. Certaines agricultures ne sont absolument pas liées aux consommateurs, d'autres oui.

Concernant les gens avec lesquels les agriculteurs peuvent signer des contrats, on trouve la grande distri-

bution. On passe aussi des contrats industriels, d'autres avec des firmes en aval ou amont, comme des coopératives. Il y a donc différents types de contrats, différents types de personnes avec lesquelles on peut les signer et à différents niveaux. Ensuite, l'agriculteur peut être lui-même moteur de son type de production. En agriculture biologique, par exemple, ce sont les producteurs qui ont défini les cahiers des charges et les ont entérinés. Reste les contrats, obéissant à des contrôles pour garantir des produits de qualité. Ce sont l'agriculture biologique, les AOC... Ces cahiers des charges avec l'Etat et avec des sociétés de contrôle sont faits en concertation.

## **L'agriculteur est une des personnes qui signe le plus de contrats dans sa vie active**

On a parlé tout à l'heure de l'agriculture raisonnée. A mon sens, elle n'a rien à voir avec l'agriculture durable, qui est bien précise, avec un cahier des charges proche de l'agriculture paysanne, se négociant dans des commissions nationales, voire régionales et départementales, avec le ministère de l'Agriculture, aujourd'hui composées de représentants de l'environnement, de représentants de consommateurs, donc d'une partie de la société civile. Ces contrats se veulent de plus en plus complets, c'est-à-dire qu'ils incluent le mode de production, mais aussi l'emploi. On le voit dans les contrats territoriaux d'exploitations qui incluent l'environnement et le consommateur. Sauf que la société civile n'est pas forcément d'accord avec l'orientation de certains types de production agricole, je pense bien-sûr aux OGM, alors que l'Etat maintient l'essai de ces cultures. On est donc en droit de se demander quelle place le

citoyen a aujourd'hui dans le débat agricole.

Dernier point. J'ai entendu dire que l'agriculteur est en amont de tous les contrats. Cela change. Certaines firmes voudraient bien que l'agriculteur soit en aval de la production. Justement, avec les OGM, l'agriculteur n'est plus en amont de la chaîne mais il devient un faire-valoir de sociétés semencières. Une situation proche de celle des années 60, quand en Bretagne, des agriculteurs se retrouvaient simples ouvriers de gros groupes coopératifs, sauf que quand il y avait un problème, de vente des productions par exemple, il était le seul à payer les pots cassés, pas la coopérative. Un gros combat syndical a montré à l'époque que l'agriculteur n'était plus maître chez lui mais qu'il était intégré. On a d'ailleurs obtenu qu'en tant qu'agriculteur intégré il ne soit pas responsable de ces dettes.

# Le CTE : impasse ou laboratoire ?

**François Léger est ingénieur de recherche à l'Institut national agronomique Paris-Grignon, dans l'unité mixte de recherche « Systèmes agraires et développement : acteurs, produits, territoires ». Rapporteur de l'évaluation des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), il explique comment en tant qu'innovation radicale, le CTE ne peut pas fonctionner de façon pleinement satisfaisante, mais qu'il faut le garder, parce qu'il remet un monde en marche.**

**L**e Contrat territorial d'exploitation (CTE) constitue l'innovation récente la plus remarquable en matière de politique agricole. L'ambition du législateur était d'en faire à la fois l'instrument d'un développement durable des territoires ruraux. Ceci devait passer par une double action : promouvoir le caractère multifonctionnel de l'agriculture, y compris dans ses dimensions non marchandes ou non réductibles aux externalités environnementales, économiques et sociales de la production agricole marchande ; participer à un rééquilibrage des concours publics entre les territoires. Le choix d'un contrat individuel entre l'Etat et l'exploitant agricole, qui inscrit, à travers des actions concrètes, le projet individuel de ce dernier dans un projet global de développement territorial négocié entre les différents acteurs concernés, répond à cette double perspective.

## **Le CTE, idée noble et grise réalité ?**

A l'épreuve des faits, on doit bien constater que la mise en place de ce programme ne s'est pas faite sans problème. Les réticences de la pro-

fession agricole face à ces deux objectifs et la complexité de l'articulation entre cette procédure française et les procédures européennes du règlement de développement rural devant financer le CTE les expliquent en partie. Il faut toutefois aller chercher au-delà de ces raisons. L'observation de la mise en place du CTE, depuis la phase de ses préfigurations, conduit aujourd'hui à envisager deux pistes pour pousser plus loin la réflexion sur ce nouvel instrument.

## **Le territoire reste-t-il encore à inventer ?**

La première de ces pistes concerne le Territoire. Le Territoire ambitionné à travers les CTE, ce n'est pas l'espace aménagé par la puissance publique. C'est un espace vécu et voulu par des acteurs divers, qui entendent construire ensemble un projet global pour un avenir « durable », au service duquel vont être mobilisés différents instruments de politique publique. On est là au cœur d'une vision démocratique innovante, qui met pleinement en œuvre le principe de subsidiarité cher – paraît-il – à l'Union Européenne. Certes, on observe des cas où un tel mode de construction de projets de territoire s'opère de manière exemplaire. La plupart de temps, ce processus semble ne pas pouvoir se mettre en place. Le cadre de références des contrats individuels se construit dans une logique purement agricole, avec les acteurs de toujours, profession et Directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Le problème n'est pas seulement que ceux-ci cherchent à conserver leur pouvoir sur des instruments qu'ils considèrent leur appartenir. C'est aussi que ni les uns ni les autres ne savent vraiment comment procéder pour susciter le débat et permettre son

institutionnalisation. Le CTE souffre de l'absence d'une culture de la démocratie à l'échelle locale, problème qui n'est sans aucun doute pas spécifique de sa dimension agricole : la mise en place des pays ne rencontre-t-elle pas exactement le même problème ? Pour que les CTE se construisent pleinement dans l'esprit de la loi, il faudrait que surgissent des innovations politiques et institutionnelles qui restent encore à inventer. Ne négligeons pas pour les penser demain les expériences réussies ici ou là.

## **Le projet : une culture à acquérir ?**

La seconde de ces pistes concerne la relation contrat individuel / projet de territoire. Celle-ci pose deux types de problèmes. Tout d'abord, il n'est sans doute pas exagéré de dire que, dans de nombreux cas, ce lien n'existe pas vraiment : le contrat ne fait que sélectionner quelques mesures, les plus aisément applicables par l'agriculteur. On mobilise des aides, c'est vrai. Cela suffit-il à intégrer le projet individuel (mais quel est-il ?) dans un projet collectif (il est vrai qu'il faudrait déjà que celui-ci existe vraiment...) ? Il faut toutefois admettre que les agriculteurs et plus encore les techniciens qui les assistent éprouvent encore d'extrêmes difficultés à accéder à ce « penser global » qui est indispensable au fameux passage « d'une logique de guichets à une logique de projet ». Les organisations de développement n'ont pas été construites pour adopter une telle perspective. Là encore, un besoin évident d'innovations, tant conceptuelles qu'organisationnelles, se fait sentir. Les cadres théoriques qui fondent leur action doivent être revisités, en commençant par la définition même de l'exploitation agricole. Le modèle

de l'entreprise, dont tous les « out-puts » sont marchands, a déjà souvent montré ses limites. Elles sont encore plus criantes quand on entend parler de multifonctionnalité des actes techniques, des activités, des territoires. D'autre part, il est rapidement devenu évident que certains des enjeux à l'échelle des territoires, en particulier dans le champ de l'environnement (gestion de l'eau, biodiversité, paysages) ne pouvaient justifier d'un mode d'action limité aux exploitations prises individuellement, mais imposaient une action concertée des exploitants. Or celle-ci ne peut bien évidemment exister que s'il existe une conscience partagée de la réalité et de l'importance de ces enjeux. En l'absence d'un véritable processus de construction négociée du projet de territoire, peut-on espérer que cette conscience puisse exister ? Enfin, comment peut-on croire que les agriculteurs et les techniciens, qui éprouvent encore des difficultés à passer de l'échelle de la parcelle à celle du territoire de l'exploitation, puissent s'approprier une

pensée technique qui raisonne à l'échelle du bassin versant ou du massif montagneux tout entier ? Ce n'est pas que les sciences agronomiques ignorent les échelles englobantes. Mais il faut reconnaître que les modèles qu'elles produisent aujourd'hui restent encore assez peu opérationnels... Et quand bien même les cadres théoriques qui permettraient aux acteurs de terrain d'opérer ces changements d'échelle indispensables, les modes actuels d'organisation des appareils de développement agricole rendraient le plus souvent leur mise en œuvre délicate.

#### ***Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ?***

De ces constats, on arriverait vite à la conclusion que le CTE pourrait marcher si... Si les rigidités administratives n'étaient pas aussi fortes de Bruxelles à l'exploitation agricole... Si les organisations professionnelles (et l'administration centrale et déconcentrée du ministère) acceptaient de considérer que les questions agricoles ne sont pas forcément de leur ressort exclusif... S'il existait une culture de la démocratie locale qui permette l'émergence et l'institutionnalisation de territoires de projets portés par l'ensemble des acteurs concernés... Si les organisations de développement agricole et les sciences agronomiques étaient capables de mener à bien une révolution instantanée de leurs cadres théoriques, de leurs modèles opérationnels, de leurs formes d'organisation... Autant dire que le CTE n'a aucune chance de réussir et qu'il y a urgence à l'enterrer au cimetière des réformes inapplicables, et qu'il est temps de passer à autre chose. Paradoxalement, n'est ce pas justement pourquoi il faut poursuivre ? Sans le CTE, les réflexions dont il vient d'être

fait état auraient-elles pu émerger ? On peut en faire l'hypothèse, car l'analyse des transformations du contexte de l'activité agricole qui a précédé la mise en place de ce dispositif reste totalement pertinente. La mise en place du CTE ne fait que révéler de façon éclatante les problèmes, elle ne les crée pas.

Alors peut-être faut-il admettre que le CTE, parce que justement c'est une innovation radicale, ne peut pas fonctionner de façon pleinement satisfaisante. Mais sa valeur expérimentale et heuristique permet de faire concrètement avancer les réflexions politiques, sociales, scientifiques. Il faut s'attacher à comprendre les raisons des succès, même quand ils sont rares, les raisons des échecs, même s'ils sont nombreux. Une loi d'orientation agricole, par définition, se projette dans le temps long. Tout reste à faire, sans doute, mais c'est justement pour cela qu'il faut garder le CTE, parce qu'il remet en marche un monde. On ne gagne jamais rien à jeter le bébé avec l'eau du bain.

# Les champs de la souffrance

**Michèle Salmona est enseignante en psychologie du travail et cofondatrice du Centre d'anthropologie économique et sociale — applications et recherche (Caesar, Université Paris 10)**

**D**epuis 1980, les campagnes se vident de plus en plus vite de leurs paysans. Les crises de la vache folle et de la fièvre aphteuse ont accéléré les faillites et les départs. Les jeunes qui ne sont pas d'origine agricole ne s'installent plus, ils n'en ont pas les moyens. Les fils de paysans hésitent à reprendre l'exploitation familiale, découragés par les cours « en yo-yo » de la production. Les haricots verts viennent du Kenya, les bêtes d'Amérique du Sud : la mondialisation fait son chemin. Et, parmi ceux dont l'agriculture est encore le métier, la désespérance gagne du terrain... Dépressions en cascade et vagues de suicides trouvent leur principale source dans l'application des politiques de développement et dans les conditions de travail qui en découlent.

## **La désespérance gagne du chemin**

Les exploitants agricoles sont, depuis trois décennies, « aidés » à se développer, dans le cadre d'une politique d'intensification de la production. Des « plans de développement » sur plusieurs années, aujourd'hui rebaptisés « Contrats territoriaux d'exploitation », leur sont proposés. Ils sont assortis d'un encadrement de spécialistes de la gestion économique et technique ainsi que de prêts bonifiés permettant de réaliser des investissements (en bâtiments, en machines) nécessaires à la transfor-

mation d'un système de production. Le recours à ces aides n'a rien d'obligatoire, mais les petits exploitants familiaux, qui constituent la majorité du monde agricole français, ne peuvent quasiment pas s'en passer.

## **Une situation paradoxale**

Sur le papier, ils auraient tout à y gagner. La rationalisation des méthodes conduirait d'une part à une hausse de la production, donc du profit, d'autre part à une amélioration des conditions de travail. Or il existe un écart profond entre les objectifs déclarés des plans et la réalité vécue par les collectifs qui les adoptent. Car si la production s'intensifie et augmente en volume, le travail aussi. Les tâches se complexifient, exigeant davantage de surveillance et de méticulosité dans le suivi. La charge mentale est, de fait, considérablement accrue. Par ailleurs, le profit escompté est aléatoire et le remboursement des prêts suscite une vive inquiétude. Enfin, le rythme de réalisation du plan étant édicté par les organismes agricoles, une forte pression pèse sur les familles.

Quant à la charge physique, elle s'alourdit. Par exemple, pour utiliser à d'autres fins l'argent débloqué, beaucoup d'agriculteurs réalisent eux-mêmes les bâtiments répondant aux nouvelles normes. On constate alors une multiplication des accidents graves du travail (chute, électrocution...).

Dès le début de la mise en œuvre du plan, les agriculteurs ont conscience de cet écart entre ce qu'ils vivent et les objectifs définis par les institutions et organisations agricoles (ministère, chambre d'agriculture, agents de développement, syndicats...). Ils se trouvent dans une situation paradoxale : on attend d'eux qu'ils s'estiment satisfaits

d'être aidés à atteindre des objectifs qui se révèlent difficilement atteignables. Qui plus est, puisqu'ils ont accepté ceux-ci, ils sont contraints de taire que la réalité n'est pas celle promise. Une telle situation provoque désarroi et angoisse. A cela s'ajoute un sentiment de domination et de dépossession, car les agents d'encadrement s'emploient à imposer aux paysans leur propre savoir et à les convaincre que le savoir de leur expérience est sans fondement. Résultat : les paysans ne s'autorisent pas à utiliser celui-ci, même quand cela serait nécessaire. Les familles « en plan » payent donc très cher leur participation aux politiques de développement. Caractérisé principalement par la souffrance psychique et son lot d'insomnies, de dépressions, voire de tentatives de suicide, ce prix à payer met en péril le devenir économique des exploitations. Il n'a été pris en compte ni par les syndicats, ni par le ministère de l'Agriculture. Seule l'association SOS paysans en difficulté l'appréhende tous les jours au contact des paysans en faillite.

# Du contrat individuel au contrat collectif : la stratégie de l'Etat et des territoires

*François Progetti est Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt (DDAF) du Gers.*

**T**out d'abord, je crois qu'il est extrêmement difficile de parler de contrat de la société avec l'agriculture. Le contour est très imprécis. On demande aux agriculteurs et à leurs organisations de jouer la performance sur tous les fronts, ce qui est quand même un peu ambigu. Je crois que l'agriculture a montré qu'elle était capable d'assurer la sécurité alimentaire et bien au-delà, malgré que le niveau de production connaisse des variations de position et de stratégie : un jour, on dit qu'il ne faut pas de surproduction ; un autre jour, on dit qu'il faudrait une capacité exportatrice pour honorer les besoins du tiers-monde. Les positions stratégiques sont donc changeantes dans le temps et l'agriculteur, les agriculteurs et l'agriculture doivent évidemment s'adapter à ce contexte, sans parler des problèmes tarifaires, etc. Premier point donc, ce contrat qu'on passe avec l'agriculture afin d'assurer cette sécurité alimentaire.

## **Contrat société avec agriculture : des contours très imprécis**

Autre aspect : la qualité et la sécurité sanitaire des produits ont pris une importance croissante ces derniers temps, à la faveur des dernières crises. Des dispositions extrêmement contraignantes ont été prises concernant le sanitaire.

Puis, il y a tout ce qui concerne la gestion de l'espace, la préservation des paysages, du patrimoine, du naturel bâti, etc. On demande à l'agriculteur de faire tout cela en

même temps : maintenir l'emploi, faire en sorte qu'il soit le plus équitablement réparti sur le territoire, essayer de maintenir les services... tout en travaillant avec des pratiques nouvelles permettant d'assurer la protection maximale de l'environnement et le développement durable de l'agriculture et des territoires.

Ça fait beaucoup. En même temps, un contrat est effectivement passé mais il reste extrêmement large et ses contours imprécis.

Deuxième problème, la multiplicité des intervenants et les niveaux de contractualisation, puisque dans un certain nombre de cas, ces contrats, presque moraux, sont passés de manière globale. On travaille avec la société, il y a des textes, des orientations générales qui sont quelquefois inscrites dans la loi, mais ensuite les agriculteurs passent des contrats avec prestataires, avec des organisations de producteurs, avec des entreprises, avec des filières... Il y a donc une multiplicité de contrats, il en signe énormément et je me pose la question de savoir si les termes de ces différents contrats sont tous bien compatibles entre eux. Est-ce qu'à chaque fois toutes ces thématiques sont bien prises en compte ? Est-on sûr, à chaque fois, de travailler avec une protection de l'environnement parfaite ? Avec une vingtaine de services, un maintien d'emplois, la préservation du paysage, etc. ? Je n'en suis pas certain parce que cette globalité est si vaste, qu'il est difficile de l'embrasser chacun à son niveau. Il faudrait une concertation, une transversalité parfaite pour arriver à mettre en phase tous ces termes contractuels.

De son côté l'Etat fournit un conseil en multifonctionnalités, donc de connaissances des aspects non marchands de la production et de l'acti-

tivité agricoles. Cela a été mis en avant dans la mise en place de Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et l'Etat, basé sur un diagnostic économique et environnemental, et qui inscrit un certain nombre de dynamiques, de démarches, d'objectifs au niveau de l'exploitation agricole. En contrepartie de la satisfaction de ces objectifs, un certain nombre de soutiens sont accordés à l'agriculteur. Je crois que le CTE est une grande ambition et que l'Etat a joué son rôle en mettant en place ce contrat. Simplement, il est un partenaire parmi d'autres et il n'a pas tous les moyens d'intervention dans le domaine économique. On le voit tous les jours tant au plan départemental, que régional et même national. Même un ministre ne peut parfois que mettre en relations les producteurs et les consommateurs, ou les distributeurs ou les opérateurs d'une filière mais il ne dispose pas de moyens très coercitifs d'intervention pour pouvoir faire évoluer les choses. Et sans doute est-ce une bonne chose.

## **Même un ministre ne peut parfois que mettre en relations les acteurs**

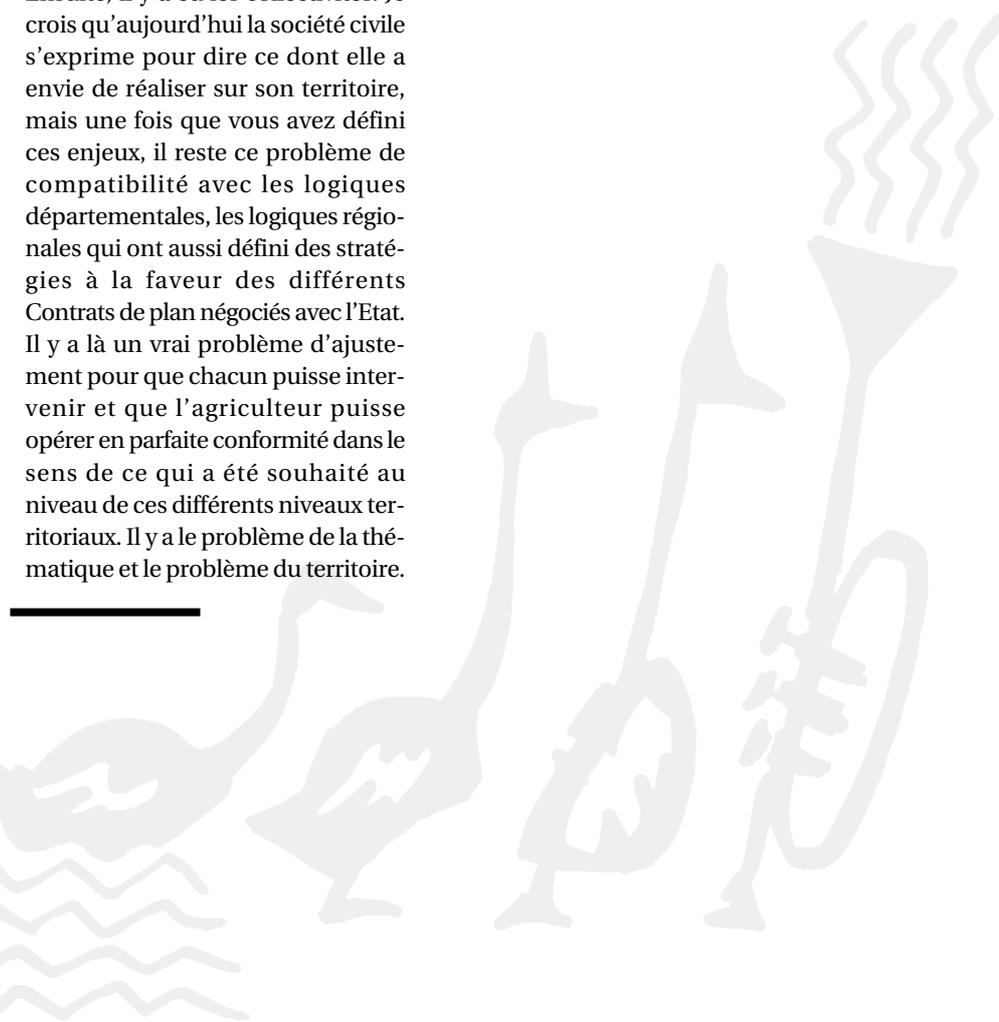
Mais, pour les CTE, l'Etat a un certain nombre de moyens, parfois financiers et réglementaires, et il y a un certain nombre d'aspects pour lesquels on fait confiance à l'agriculteur, à la filière, au territoire pour que les choses se fassent bien. En revanche dans un certain nombre d'autres domaines, je pense en particulier à ce qui concernent les engagements de pratique environnementale, on a la possibilité d'imposer un certain nombre de choses pour que l'agriculteur adapte effectivement ses modes de production aux critères.

# ctif :

Troisième point, le développement et ces contradictions au travers des territoires pertinents ou les enjeux territoriaux. Avec cette difficulté de trouver l'adéquation entre le projet individuel d'un agriculteur et les enjeux d'un territoire. Comment marier ce projet individuel et ce projet collectif territorial? Quelquefois même d'ailleurs, l'enjeu d'un territoire vient en contradiction avec une politique nationale. Vous avez parlé de droits à produire. Ils ont un effet pervers : on va spécialiser des territoires. Ou alors, si certains territoires doivent être spécialisés, on risque effectivement d'avoir des enjeux territoriaux en contradiction avec une volonté nationale de réguler l'économie. Alors, si on prenait un territoire très spécialisé, de montagne par exemple, un parc naturel régional, qui ait une histoire très forte, des enjeux très forts, avec une pratique de travail commun soudée entre les différents acteurs depuis de nombreuses décennies, on pourrait certainement avoir une parfaite compatibilité entre les enjeux de ce territoire et les projets de chacune de ses exploitations. C'est une vision idéaliste et le travail que nous avons à réaliser ensemble est justement de bien définir ces enjeux territoriaux et de les décliner assez précisément pour que chaque agriculteur puisse adhérer à cette démarche. Cela veut dire qu'il doit être associé à la définition de ces enjeux. Il faut donc identifier les territoires pertinents, associer la réflexion des agriculteurs et faire en sorte que les enjeux du territoire soient parfaitement compatibles avec les projets de ces exploitations. C'est un travail de longue haleine dans certains départements, je ne veux pas parler du Gers, qui ont peu de vécu de l'intercommunalité, peu de vécu de la dynamique des Pays qui s'enclenche

aujourd'hui et qui va permettre d'associer ces acteurs. Cette pratique relativement récente fait qu'il est très difficile d'arriver à cette parfaite cohésion entre les différents niveaux d'intervention, qu'ils soient individuels ou d'exploitation au plan du territoire.

Je crois, par exemple, que le pays de l'Adour offre l'ambition extraordinaire d'établir un pays sur trois départements et sur trois régions. C'est là où se pose la pertinence administrative, la pertinence des territoires, car on laisse parler les acteurs locaux de plus en plus. Jusqu'alors, c'était l'Etat qui définissait. Ensuite, il y a eu les collectivités. Je crois qu'aujourd'hui la société civile s'exprime pour dire ce dont elle a envie de réaliser sur son territoire, mais une fois que vous avez défini ces enjeux, il reste ce problème de compatibilité avec les logiques départementales, les logiques régionales qui ont aussi défini des stratégies à la faveur des différents Contrats de plan négociés avec l'Etat. Il y a là un vrai problème d'ajustement pour que chacun puisse intervenir et que l'agriculteur puisse opérer en parfaite conformité dans le sens de ce qui a été souhaité au niveau de ces différents niveaux territoriaux. Il y a le problème de la thématique et le problème du territoire.



Pour relancer le débat . 8 août au matin .

## « Quand on revendique une compétence professionnelle, on revendique aussi une responsabilité »

Gilles Allaire était chargé d'une mission délicate : relancer le débat en éclairant les éléments exprimés la veille.

Un exercice de clarification qui a pleinement joué son rôle.

Gilles Allaire est économiste et directeur de recherche à l'Inra au sein du département Economie et Sociologie Rurales.

Le champ actuel de ses recherches porte sur l'innovation institutionnelle et les transformations de l'agriculture, la dynamique des compétences professionnelles des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Des thématiques qui visent à mieux saisir comment changent les politiques et les compétences collectives dans ces domaines.

« **P**our autant que c'est possible, je vais vous proposer une synthèse de notre conversation d'hier. Cette synthèse partielle, donc partielle, se veut un éclairage qui n'a pas la prétention à tout rassembler. Dans un premier temps, je rappellerai les différents sens que prennent le mot contrat et les trois utilisations du contrat dont nous avons parlé : le contrat comme forme de marché, le contrat comme forme d'intervention publique, puis le contrat avec la société. Dans un second temps, j'essaierai de distinguer ce qui se cache derrière les logiques contractuelles et le développement des contrats. Enfin, dans un troisième

temps, j'examinerai les rapports qui existent entre qualifications professionnelles et responsabilité.

### Les différents sens du mot contrat

D'abord, le contrat est une *forme de marché*, parmi d'autres formes d'existence des marchés. Evidemment, elle est différente des foires, des marchés au cadran... et, vous l'avez pointé aussi, différente du marché final avec le consommateur qui ne propose pas de contrat : le consommateur lit les prix affichés, parfois les étiquettes, c'est ainsi qu'il choisit<sup>(1)</sup>. Tandis que le contrat est un échange encadré par des règles formalisées, écrites, spécifiées et convenues entre les contractants. Les agriculteurs le disent bien : « Maintenant, il nous faut écrire ». Concernant les aspects *positifs*, vous avez mis en avant la *sécurité* qu'offre le contrat en matière d'approvisionnement, de revenu... et le fait qu'il permet de spécifier le produit par un cahier des charges. En fin de compte, le contrat est un outil économique des politiques de qualité, qui s'étendent d'ailleurs à l'action publique. Et puis, vous vous êtes demandés si le contrat permet autre chose que la sécurité et la spécification des produits, notamment s'il permet *l'apprentissage*. Là, je distinguerai deux aspects. D'un côté, le contrat entraîne une perte d'autonomie voire une substitution de certaines fonctions qui sont déléguées, comme par exemple les fonctions de surveillance ou de traitement par les phytosanitaires dans les contrats d'approvisionnement avec les coopératives. Mais d'un autre côté, le contrat peut amener l'apprentissage, car il s'inscrit dans la durée. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'apprentissage si le contrat entre un agriculteur et un transformateur reste anonyme et vertical, car pour qu'il y ait apprentissage et qualité

de travail il faut de l'horizontalité et du collectif.

Pour ce qui est des points *negatifs*, vous avez souligné la *perte d'autonomie* et la *perte de statut de la profession*, et il a été question d'une certaine tyrannie de l'assurance qualité. C'est cela une perte d'horizontalité. Car, dans un système où les échanges sont réglés d'une façon formelle, l'intelligence du collectif est moins sollicitée. Vous avez d'ailleurs pointé combien l'individualisme va avec la logique de contractualisation. En fait, il existe différentes situations qui vont des contrats d'intégration, de quasi prolétarianisation comme ceux dénoncés dans les années 60, jusqu'aux contrats liés non seulement à la complexité des produits – qui est d'ailleurs une des causes de la logique contractuelle – mais aussi à la complexité du système technique, à la complexité des savoirs. Pensez à l'ensemble des savoirs que doit réunir aujourd'hui un agriculteur, des savoirs de plus en plus pointus sur le plan technique, sur le plan scientifique, afin d'établir des diagnostics, de décider des bons choix techniques... sans oublier tous les savoirs transversaux nécessaires pour négocier les contrats, s'informer, être attentif aux demandes de la société... En résumé, le contrat permet de spécifier les choses et, éventuellement, une sécurité dans les relations. Il est lié à l'ensemble des politiques de qualité. Il est lié à cette complexité et les problèmes qui sont masqués par les contrats sont également liés à tout cela.

Le *deuxième sens du mot contrat* est une *forme d'intervention publique*, une forme de relation entre les acteurs publics liée à la notion de *décentralisation*, car le contrat implique un minimum d'autonomie des acteurs. Mais un autre aspect a émergé du débat, à savoir les contrats que l'Etat va passer avec des

acteurs privés, par exemple avec des agriculteurs dans le cadre des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Il a été souligné, c'est important, que ces acteurs privés interviennent, là, comme des acteurs publics ayant une *responsabilité publique*.

Qu'est-ce qu'on attend des CTE ou autres contrats du même type ? Que l'action publique de l'agriculteur sur l'environnement, par exemple, soit rémunérée et qu'elle soit efficiente. La logique de ces contrats avec l'Etat, qui confèrent aux acteurs privés des responsabilités d'acteurs publics, est liée à la décentralisation et au fait que l'Etat ne peut pas rassembler toutes les informations. On dit qu'il faut normaliser les pratiques environnementales : d'accord. Mais le ministère de l'Agriculture, ne peut pas, rue de Varennes, à Paris, écrire tous les CTE et imposer les règles de chaque territoire alors que, localement, les individus ont déjà traité une grande partie des questions du territoire par des règles d'usage, règles qu'il faut sans aucun doute adapter. Les niveaux décentralisés, intermédiaires, sont nécessaires, car l'information est localisée là où les acteurs agissent. Donc, si on veut mettre en œuvre un certain nombre de politiques, en s'appuyant sur l'information là où elle est, la décentralisation est nécessaire. C'est ce qu'on retrouve dans cette logique contractuelle.

### Quel contrat avec la société ?

Le troisième sens du mot contrat concerne cet insaisissable *contrat entre l'agriculture et la société*, qui n'est pas un contrat écrit avec des règles spécifiées, formalisées... Alors, qu'est-ce que c'est ? L'idée d'*attentes de la société* est apparue, et vous vous êtes demandés comment on les perçoit. L'idée d'un *engagement* a également émergé, mais vous avez alors demandé comment le consommateur pouvait s'y retrouver puisqu'il n'existe pas de contrat avec la société. Mais, bien que ce contrat, dans ce sens plus flou du terme, n'existe pas en tant que contrat avec le

consommateur, il est pourtant à la base de la *confiance* des consommateurs. Il ne s'agit pas plus d'un contrat avec l'Etat lorsque l'on parle de contrat avec la société, mais, là encore, comment définir les objectifs de la politique agricole sans contrat ?

D'ailleurs, de ce *contrat social*, on peut en dire l'histoire. Vous avez dit que le contrat millénaire (« Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ») entre agriculture et société a changé, peut-être pas dans le fond, mais en tout cas dans la forme, que l'on attend pas seulement aujourd'hui de l'agriculture qu'elle assure notre nourriture. Cependant, rappelons-le, le contrat dans lequel l'agriculture était et est engagée ne consiste pas uniquement à nourrir la population et à produire un maximum de produits : *être agriculteur, cela a toujours consisté à s'engager à nourrir les générations futures*. C'est là que commence la société. Les agriculteurs se sont toujours préoccupés de maintenir la terre pour la génération suivante, en bon père de famille, c'est inscrit dans le Code Civil... Vous avez souvent parlé de contrat social pour désigner une vision commune entre les différents acteurs sociaux, qui aujourd'hui ferait défaut, et qui concerne le « type » d'agriculture ou d'exploitation, ou la capacité à nourrir, à produire, mais il existe aussi ce contrat implicite entre l'agriculture et la société qui est de maintenir cette capacité. Ce double aspect des relations entre agriculture et société, nourrir l'humanité et conserver cette capacité sont les fondamentaux du débat.

Cependant, je pense, comme vous, que le contrat est en train de changer – l'aspect nourrir en tout cas. Il propose de nouveaux objectifs. Des mots reviennent de façon récurrente : qualité, sécurité, meilleur environnement, qualité de la vie rurale, développement local, etc. Pour revenir au contrat entre l'Etat et les agriculteurs, vous avez dit qu'en fonction des objectifs affichés plus ou moins clairement, les politiques agricoles seront différentes.

1. Il existe toutefois des agriculteurs qui ont mis en place des systèmes contractuels (annuels) de livraison de produits de la ferme. Ils sont peu nombreux, mais le nombre est en progression, en particulier dans la bio. Ils s'agit souvent d'initiatives collectives. Elles sont plus nombreuses, semble-t-il, aux USA et en Angleterre qu'en France.

Le rôle « public » des agriculteurs qui contractent avec l'Etat, comme dans les CTE, dépend nettement de ces objectifs globaux, selon qu'ils tendent à développer la production, la qualité de la vie rurale... Sauf que, vous l'avez dit aussi, ces objectifs sont flous, au sens où il reste difficiles de les décliner. Pour un agriculteur de Marciac, que veulent dire de grands objectifs comme maintenir la vie rurale ou un environnement de qualité ? Comment les décliner ? Ensuite, ce contrat avec la société introduit de nouveaux acteurs, mais à quel niveau ? Simplement dans les CDOA(2) ? Ou de nouveaux partenaires au plan local, dans le fonctionnement des Communautés de communes, comme vous l'avez souligné ? Comment les identifier ? Et quels sont les lieux de parole ? D'autant que le déficit de démocratie laisse de la place à la technocratie.

Bref, il faut décentraliser, car si les idées ne remontent pas facilement, comme vous l'avez dit, il est alors souhaitable, que la capacité d'initiative locale soit reconnue.

**P**our synthétiser maintenant en quelques mots l'ensemble de nos propos, nous avons vu que le marché a beaucoup d'avantages car il permet de diffuser largement les produits, les cultures, mais il ne peut fonctionner qu'avec la confiance. Le plus souvent, quand le marché dysfonctionne, on se tourne vers l'Etat qui normalise. Sauf que l'Etat non plus n'est pas infallible, il n'est pas omniscient. Il a lui aussi ses limites. Et, vous avez souligné une autre limite, plus subtile, à laquelle il nous faut réfléchir : la difficulté de définir ce qu'est l'intérêt général. Non seulement l'Etat ne dispose de la connaissance pour tout régler, en plus il n'est pas si évident de définir un intérêt général. Certains ont dit qu'on peut définir un cadre dans lequel nous allons reconnaître nos différences, nous allons négocier, dialoguer... Mais aujourd'hui, peut-on définir les choses en termes généraux ?

2. Commission départementale d'orientation de l'agriculture.

La difficulté de définir ce qu'est l'intérêt général Emmanuel Auriol a souligné que le marché n'opère correctement que s'il y a de la confiance. Pour désigner le rôle social du marché on peut avancer la notion de *gouvernance*. Pour fonctionner le marché a besoin d'une sorte de contrat social. Il existe donc d'autres formes de gouvernance : l'Etat et celle des *collectifs*, dont, je crois, il ne faut pas oublier le rôle important mais aussi imparfait dans le contrat social. Rôle imparfait, car avec si la communauté repose sur l'adhésion à des normes communes, le collectif crée toujours aussi de l'exclusion. D'ailleurs, des tas d'images négatives sont associés au terme « corporatisme » en français. N'empêche, le collectif offre aussi et surtout la possibilité d'apprentissage.

Quelqu'un d'entre vous a raconté l'histoire de personnes âgées dont la vache avait « fait le ventre ». Pour que le vétérinaire puisse intervenir, il lui fallait l'aide de deux voisins. Sauf qu'un jour les deux voisins ont déménagé, et il a fallu aller chercher de l'aide auprès de personnes séjournant dans un gîte rural. C'est une image, je ne pense pas que, dans la réalité, la dépopulation agricole en soit à ce point dans tous les territoires ruraux, toutefois, ils se caractérisent tous par la diversification de la population et des activités. Dans les sociétés rurales agricoles, il existait une série d'usages locaux (aujourd'hui plus ou moins en crise), les problèmes d'environnement n'étaient pas réglés par des normes réglementaires, mais par les gens à travers des droits d'usage, cela non seulement entre les agriculteurs au niveau local, mais aussi avec les usagers de l'espace rural (société de chasse...). Pour que ces conventions existent, qu'elles soient maintenues, il faut qu'elles s'appuient sur une certaine réalité sociale. Le changement des réalités sociales s'opère donc de différentes façons. D'un côté, la dépopulation peut casser certaines solidarités sociales ; de l'autre avec l'élargissement, les gens disposent d'autres horizons que le seul village. La base sociale qui existe

donc derrière les collectifs et qui font marcher l'ensemble du système, comme le marché et l'Etat, connaît elle aussi certaines difficultés.

### Certification des produits et des hommes

Dernier point : on a surtout parlé de *qualification des produits* et de problèmes de *certification*, avec cette nouvelle incertitude qui est qu'on ne peut pas connaître aujourd'hui toutes les qualités de produits trop complexes. Le consommateur ne peut pas faire l'expérience de l'ensemble des qualités d'un produit, qui possède aussi des qualités immatérielles, par exemple lorsqu'il provient d'un endroit particulier. Mais je ne pense pas que l'on puisse parler de la qualification des produits sans parler aussi de la qualification des personnes. Je parle ici de l'idée de profession. Quand vous faites appel à un plombier, vous lui faites confiance pour réparer la fuite, vous lui déléguez la capacité à connaître le problème. C'est une qualification. Le plombier et l'agriculteur acquièrent leur qualification parce qu'ils sont allés à l'école et qu'ils ont obtenu un diplôme professionnel, c'est l'aspect formel, qui fait qu'ils bénéficient ainsi d'une sorte de délégation de la société. Nous cherchions ce qu'est ce fameux contrat avec la société. Il s'agit de cette sorte de délégation, de confiance. D'ailleurs, vous le savez, depuis 30 ans la société et les organisations professionnelles se sont justement intéressées à réglementer cela. La qualification professionnelle des agriculteurs s'est normalisée. La base du référentiel de métier a d'abord été essentiellement technique, mais on voit bien, aujourd'hui, que la compétence professionnelle des agriculteurs a d'autres contenus. En même temps, si il y a crise de confiance, c'est qu'il y a aussi crise de confiance par rapport à cette délégation professionnelle.

### Compétence et responsabilité

Pour conclure, quand on revendique une compétence professionnelle, on revendique aussi, un peu en sens

inverse, une *responsabilité*. D'une certaine façon, la société vous délègue cette compétence, pas simplement à travers un diplôme. Patrick Larribat l'a dit : les agriculteurs font l'environnement à leur image, les professionnels aiment le travail bien fait. Ils revendiquent aussi une responsabilité. Je crois que le problème n'est pas seulement de communiquer, mais aussi de s'engager sur une responsabilité. Comment définir ces responsabilités, des agriculteurs, des chercheurs, des élus locaux... ? Dans quels lieux ? Et qui gère tout cela ? »

« Je crois à la multifonctionnalité »

**« Nous avons toujours eu la volonté de travailler avec des gens extérieurs à la profession : chercher, se remettre en cause, relever des défis, c'est l'intérêt du métier. Le contrat peut aider à prouver que l'on fait mieux en décuplant certaines mesures et en permettant d'obtenir ainsi des résultats tangibles sur l'ensemble d'un territoire. »**

Henri Frémont cultive 110 hectares de céréales à Chemillé-sur-Indrois en Touraine. Il est président d'un Groupement de Développement Agricole (GDA) dont le travail sur la qualité de l'eau a débouché sur un CTE collectif et a été reconnu, en 2001, par le prix de la fondation Pierre Sarrazin.

**P**roducteur de matières premières (graines de blé, d'orge, tournesol, colza), Henri Frémont ne se préoccupe pas de transformation ou de vente directe, sa problématique est environnementale. Au sein du Groupement de développement agricole (GDA) de Loches Montrésor, qui réunit 180 exploitations situées sur un bassin versant de 3 000 hectares, il cherche à concilier activité agricole et qualité de l'eau : « De 1990 à 1998, nous avons réduit les intrants de 30 % en diminuant les doses et en ajustant les périodes d'application. Cette action a rencontré ses limites. Pour aller plus loin, il nous fallait travailler autrement. Avec l'aide de scientifiques, nous nous sommes intéressés à la biodiversité, pour réapprendre à utiliser le sol comme vivant, alors qu'avant, dans les années 80, nous l'utilisions comme support : tout ce que le sol peut de lui-même générer, c'est ça de moins à apporter. On peut par exemple favoriser la présence de carabes, ces prédateurs naturels des limaces, plutôt que de détruire ces dernières avec

un produit de traitement... L'expérimentation du groupe a porté également sur la réintroduction de cultures utilisant des matières actives spécifiques afin de diminuer les phénomènes d'accoutumance, et sur la couverture des sols nus en hiver : après la minéralisation du sol à l'automne, les premières pluies entraînent l'azote par ruissellement et infiltration, nous avons cherché quelles étaient les inter-cultures les plus adaptées afin de limiter ce phénomène. »

Pour évaluer l'impact de ces mesures et d'une manière générale celui de l'agriculture sur le territoire, le Groupement a commencé à réaliser des analyses d'eau, chaque mois, à partir d'un point zéro : « Nous pouvons ainsi comparer les résultats en fonction de la pluviométrie, des dates d'application, et vérifier si la modification de notre façon de travailler va vers le mieux. » Cette démarche a trouvé dans le Contrat territorial d'exploitation (CTE) l'occasion de se prolonger. « Le Groupement était un peu à cours d'idées. Le CTE nous est apparu comme un formidable outil de développement par lequel notre expérience était primée, pouvait être financièrement soutenue et étendue (le GDA couvre 18 communes et deux cantons). En 2000, nous avons élaboré un projet collectif de CTE axé sur la qualité de l'eau, ce qui concordait avec les priorités départementales. Nous y avons introduit un diagnostic environnemental plus poussé que le diagnostic minimal prévu et deux mesures obligatoires : la couverture des sols nus l'hiver et l'allongement des rotations avec introduction de nouvelles cultures. Ces mesures simples et efficaces per-

mettent qu'un maximum d'agriculteurs s'engage : 1/3 des adhérents ont signé un CTE et les 2/3 devraient le faire dans l'année. Par l'addition de « petits plus », on peut espérer des effets concrets sur la qualité de l'eau. »

Henri Frémont est un convaincu du bienfait du CTE en particulier et du contrat en général : « L'avenir de l'agriculture ne passera que par ce type de contrat, avec l'Etat ou avec la société : il est la reconnaissance de l'action de l'agriculteur sur un paysage. L'entretien du paysage a une valeur qui ne peut pas être prise en compte si on nous demande de produire du blé au prix mondial. Je ne crois pas au revenu de l'agriculteur par le produit et par le prix pour ce type de production, je crois à la multifonctionnalité. Si on veut que l'engagement soit durable, le contrat et le contrôle sont nécessaires, je n'y vois pas d'inconvénient. Mais pour que les gens signent un contrat, les deux parties doivent s'y retrouver, avec un minimum de confiance dans la relation : que dans la négociation, par exemple avec les administrations, l'objectif ne soit pas « d'avoir » l'autre. » Le contrat peut se révéler être alors un outil de développement local : « Nous avons toujours eu la volonté de travailler avec des gens extérieurs à la profession : chercher, se remettre en cause, relever des défis, c'est l'intérêt du métier. Le contrat peut aider à prouver que l'on fait mieux en décuplant certaines mesures et en permettant d'obtenir ainsi des résultats tangibles sur l'ensemble d'un territoire. »

Le stress des agriculteurs face aux demandes citadines

**« L'impression d'être sous le regard des citadins, une profession sous surveillance, la seule activité qui soit pratiquée au vu et au su de tous ! »**

Ils se sont penchés sur le thème durant une année, aidés dans ce vaste travail, par une sociologue, Anne-Marie Granié<sup>(1)</sup> et un géographe, Jean Pilleboue<sup>(2)</sup>, leurs questions sont très directes, leur intervention a inauguré l'Université d'été. Créé en juin 2001, le « groupe local de réflexion » lance des questions très directes. Formé de 11 agriculteurs maires de leurs villages, tous des hommes et tous membres de la commission « Economie, agriculture, commerce » de la communauté « Bastides et vallons du Gers », auxquels s'ajoutent treize autres acteurs (dont trois femmes) impliqués dans des initiatives concourant au développement productif local.

**A**travers une parole souvent passionnée, transcendant leurs multiples différences (d'âge, de structures d'exploitation, de systèmes de production, de localisation – entre plaines et coteaux, etc.), ces agriculteurs analysent leurs difficultés, ébauchent des solutions possibles, expriment des points de vue et des inquiétudes sur leur position dans la société. Ce sont certains de ces propos que nous voudrions résumer ici.

Ce qui domine tous les débats, c'est le sentiment d'être « coincés » par tous les bouts.

D'abord, le plus important, le plus matériel, celui des revenus. Par nature, irréguliers d'une année à l'autre, fortement inégaux d'une famille d'agriculteurs à l'autre, il est impossible de les apprécier de l'ex-

térieur, mais les intéressés sont unanimes : au fur et à mesure que le temps avance, se renforce l'impression de s'éloigner d'un « âge d'or », réel ou rêvé et magnifié, où, bon an mal an, l'on retirait de son activité de quoi vivre « normalement ».

L'âge d'or s'est éloigné, celui où l'on retirait de son activité de quoi vivre « normalement ».

Certains soulignent avec plus de force que d'autres les conséquences de l'agrandissement des exploitations – surtout des exploitations de grande culture – destiné à inverser individuellement cette tendance : la concurrence nuit aux indispensables solidarités productives et revendicatives. Quant aux grandes exploitations ainsi constituées, elles s'isolent progressivement dans l'espace et dans la société rurale. Mais, quelle que soit la dimension des exploitations de ceux qui partent à la retraite, il y a de moins en moins de jeunes pour les reprendre et la concentration se ferait de toute façon : tout est lié, on ne peut pas raisonner seulement en termes de « causes » et de « conséquences ». Il semble pourtant que certaines formes de l'individualisme des agriculteurs aient trouvé leurs limites comme l'exprime en tout cas le besoin de recréer entre eux des liens professionnels et de voisinage.

Alors que les citadins et vacanciers leur disent : « Vous au moins, vous n'êtes pas stressés, vous vivez à la campagne ! », le stress des agriculteurs est bien réel. Il est d'abord lié à l'évolution des rapports avec l'amont et avec l'aval : les prix des produits agricoles stagnent ou diminuent. Moins matérialisé mais tout aussi grave est le fait que les pouvoirs publics et la société ne formulent plus de messages clairs sur ce qu'ils attendent de l'agriculture et des agriculteurs : « Aujourd'hui, dit

un agriculteur, dans l'agriculture, c'est plein de petits contrats mais il n'y a plus de contrat global ! ». Résultat : « On ne sait pas où on va mais on y va et on ne voit pas de moyens pour ne pas y aller... ».

« Le courant ne passe plus. Les citadins veulent tout et son contraire ».

En fin de compte, c'est avec les citadins et, plus largement, avec tous les non-agriculteurs que « le courant ne passe plus ». « Ils veulent tout et son contraire ». Par exemple, des produits qui soient à la fois « bons et pas chers », des paysages et un environnement « agréables »... Souvent exprimées sous des formes simplistes, ces exigences difficilement conciliables sont mal perçues par les agriculteurs : « Ils ne connaissent rien à notre métier, le dévalorisent et ils nous prennent pour des pingouins ! ». Ce sentiment est d'autant plus fort que ceux-ci ont l'impression d'être sous le regard des citadins, comme une profession surveillée par la société en quelque sorte : c'est la seule activité qui soit pratiquée au vu et au su de tous !

De tout cela résulte la sensation très largement partagée d'être pour le moins incompris, voire mis en accusation. On ressent effectivement la peur, pour ne pas dire la hantise que s'établisse une grande, profonde et durable rupture entre la société et les agriculteurs. Il existe certes bien d'autres ruptures dans la société française mais celle-ci irait à l'encontre d'un trait fondateur de l'identité nationale qui a toujours mis au premier plan le « caractère paysan » de la France ainsi que les particularités de ce métier qui traite du vivant, qui aménage le territoire et contribue largement à créer l'environnement des citadins. Or, les agriculteurs ne se résignent nullement à cette mise à l'écart. Comme le mon-

1. Ecole Nationale de formation agronomique.

2. Université Toulouse-le Mirail.

# Université d'été : de l'importance des intermèdes...

7 et 8 août . **Du « pt'it dej » à « around midnight » : café, palabres, banquet et jazz...**

**AOÛT 2002.** Printanier à contre-saison, le vert tendre des collines gersoises en dit long sur ce qu'il est convenu d'appeler un « été pourri ». Marciac s'est habillé de parapluies. Dans les champs environnants, les campeurs s'ébrouent, tentes et fourgonnettes serrées comme pour mieux se réchauffer. On annoncera même une bourrasque dans la soirée du 8... Seule consolation : il fait le même temps sur toute la France.

## **MATINEE : ON « TCHACHE » EN TABLES RONDES SOUS LA RAMURE DES PLATANES.**

A l'heure où s'endorment les festivaliers les plus noctambules, à deux pas des arcades de la place de l'Hôtel de Ville, la perspective d'un café chaud semble aimer des grappes de gens, qui s'acheminent vers l'allée conduisant aux concerts de jazz. Nous sommes le 7 août, il est 9 heures 30 : non, ces passants ne se rendent pas à un improbable « bœuf », mais à l'Université d'Été de l'Innovation Rurale, dont l'équipe ajuste les derniers réglages. Prises de son, caméra, écran géant en plein air, branchements divers et variés... Le chapiteau bruit des ultimes ajustements, tout comme les quatre autres tentes, accueillant deux librairies, une documentation et l'espace Internet. Le café est bien là, toutefois, agrémentant l'accueil où les participants commencent à grossir les rangs. Il y a là les « habitués », fidèles chaque année, d'autres qui reconnaissent un collègue, qui se cherchent, se hêlent. On « tchache » déjà et contagion aidant, même les plus isolés se trouvent vite pris dans l'ambiance. Une ambiance qui dût beaucoup, non seulement à cette immédiate convivialité, mais aussi aux fameux platanes, dont le couvert, vous l'aurez compris, servait plus à se protéger des averses que de la canicule habituelle. Il faut dire qu'ils avaient de la présence, ces arbres alignés en une double rangée, et que nul n'aurait songé à troquer cette allée contre la « multifonctionnalité » d'un pimpant Centre de Congrès. Il y avait comme une invite à sortir du chapiteau et à se laisser porter par un bruissement tranquille évoquant nos anciennes cours d'écoliers. D'ailleurs, n'est-ce pas sous leur ramure que prirent place, tout naturellement, les tables rondes, renouant instinctivement avec le rituel de l'arbre à palabres ? Ici et là, vaguement étonnés, des badauds s'arrêtent, écoutent au vol une partie de débat, se renseignent, feuilletent du côté des librairies et de la documentation. Quelques-uns finissent même par s'inscrire...

(1) « Un tout petit monde », un roman de David Lodge, paru en Poche (1992) qui décrit l'univers des... colloques.

**14 HEURES : ON SE DECOUVRE ENTRE COLOMBELLE, GIGOT ET ARMAGNAC.** Autre tempo, autre intermède : les repas... D'abord les déjeuners, qui contribuent à l'alchimie de

l'Université d'été. Car les longues tables au coude à coude distribuent au hasard les voisinages et s'abreuvent de « tchatche », comme l'on dit ici. On se découvre, on plaisante, on parle des conférences du matin ou du concert de la veille, de son métier comme de ses vacances. Certains se lèvent, s'interpellent d'un bout à l'autre. Jean-Claude Flamant s'y verra même fêter son anniversaire. Ajoutons que, facilitant le lien social, comme dirait un ami sociologue de l'alimentation, le vin, voire l'armagnac, jouaient pleinement leur rôle pour délier les langues et désinhiber les plus timides.

Ensuite, les « quartiers libres » des soirées – de nouveau du vin – où l'on se recroisait, groupes formés au gré des flâneries, des concerts et des petites cours intérieures transformées en restaurants. Le trio gagnant des menus pur Gers : foie gras, magrets et Côtes de Saint-Mont.

## **TARD DANS LA NUIT : FOIE GRAS, MAGRET, SAINT MONT... ET WINTON MARSALIS.**

On discute co-voiturage. Qui va au concert, qui a un moyen de locomotion, qui est dans le même gîte ? On reconnaîtra le lendemain les plus jazzophiles à leurs mines froissées : le concert événement de Winton Marsalis a duré tard dans la nuit...

Signe extérieur de confiance, dès la première soirée et, a fortiori, le lendemain, même le vêtement s'est peu à peu laissé gagner par la décontraction. Chacun avait certes laissé les tenues estivales dans les penderies, temps oblige, mais également les costumes-cravates et autres appareils citadins. Sans se concerter, tout le monde s'était mis au diapason, avec variations sur le même thème : K-way sur le dos, tennis aux pieds, jeans et pull. Une tenue commune qui vous met bien en peine de distinguer un directeur de recherches d'un agriculteur, et un défenseur de la nature d'un représentant des services de l'Etat...

**UN JE NE SAIS QUOI QUI VOUS LIE.** Mais ce ne sont là que les coulisses, direz-vous. Les à-côtés, les envers du décor, les moments dilettantes. Certes, mais tout autant que la richesse des interventions et des débats, ils contribuent au succès des colloques et congrès, ce « tout petit monde »<sup>(1)</sup> qui doit beaucoup à tout ce qui ne figure pas dans le programme, comme un festival tire aussi son souffle du « off ». D'ailleurs, eût-on voulu programmer cette ambiance que nul n'y serait parvenu. Au-delà des Actes, il en est resté une étonnante complicité, un je ne sais quoi qui vous lie.

trent toutes les formes de rapprochement des producteurs avec les consommateurs de produits (vente directe ou en circuit court) ou de paysages (tourisme rural), ils sont demandeurs de contacts, de vrais

débats avec les citoyens. Bref, nous avons le sentiment que, au-delà des aléas de l'économie agricole, des incertitudes nées de l'élargissement de l'Europe et de la perspective de réforme de la politique agricole

commune ou des péripéties liées aux alternances politiques, ce grand débat devrait constituer une des « affaires » importantes du début du siècle.

De tables en tables, chacun vide son sac... pour produire et avancer.

**« Les ambiguïtés, les malentendus, les méfiances entre agriculture et Société, entre agriculture et technocratie... chacun parle pour mieux élaborer des voies de sortie »**

Huit cercles de conversations animés sous les platanes. On se découvre dans cet étonnant mélange des genres. Chacun parle, énonce, se jette à l'eau. Autant de singularités qui bousculent et nourrissent la réflexion commune.

**A**

priori, disons-le franchement, le sujet affiché par l'Université d'été paraissait plutôt abscons, du moins quelque peu austère. Entre « contrats et contrôles », les propos semblaient devoir être strictement quadrillés, bordés d'explications bureaucratiques et de rappels réglementaires. Mais quadriller des tables rondes, allez savoir pourquoi, échappe à la logique la plus cartésienne. D'autant qu'il y en avait huit, de ces cercles – d'ailleurs sans table – disséminés dans l'allée et chargés de réfléchir à la notion de contrats dans l'agriculture. Raclement des chaises qu'on rapproche – un hélico à l'intempestif vrombissement passait et repassait au-dessus des têtes, couvrant les propos – et premiers tours de « table ». On se découvre. Mélange des genres. Il y a là des agriculteurs et des éleveurs, des ingénieurs agronomes, des universitaires et des élus, des représentants d'administration et des responsables associatifs. Buste en avant, coudes sur les genoux, on s'écoute.

**Buste en avant, coudes sur les genoux, on s'écoute**

Très vite, chaque cercle a sa personnalité, sa méthode de travail, impulsée en partie par l'animateur, ici un membre de la Mission d'animation des Agrobiosciences ou de la Mission

Environnement et Société (Inra), ailleurs un participant au Groupe de réflexion local ou un universitaire parisien. Des rires fusent de temps à autre. Des voix fortes se distinguent. L'heure passe vite, très vite, tant les propos sont denses. Stress des rapporteurs qui griffonnent nerveusement : lors de la séance plénière qui démarre illico, ils doivent restituer dans la foulée l'essentiel des propos en... deux minutes! Clins d'œil d'encouragement des autres participants à « leur » table ronde.

Ces synthèses aussi reflètent les particularités des groupes ; il y a les adeptes du raisonnement en « trois points » et des définitions rigoureuses – qu'est-ce qu'un contrat, quels sont ses moyens, quelle est sa fin – ceux qui optent pour une série de mots clés – passion de l'agriculteur, perte de confiance, dépendance... –, d'autres enfin qui s'attachent à la typologie – contrats privés ou publics, contrats individuels ou collectifs. Le fait est pourtant que l'ensemble des propos est de même nature. Avec d'abord ce point saillant : pas une table ronde ne s'est enlisée dans l'expression de la plainte et n'a fait entendre une victimisation des agriculteurs. Certes, il fut amplement question d'ambiguïtés, de malentendus et de méfiances entre la société et l'agriculture, entre l'agriculture et la technocratie, mais pour mieux élaborer les voies de sortie. D'ailleurs, les notions de légitimité, d'évaluation et de responsabilité furent amplement discutées.

**Ce dispositif lève les méconnaissances et des incompréhensions, suscite des connivences, « contracte » des liens... L'après-midi, reprise des tables rondes. Il est 14 h 30. Certains s'asseyaient puis se relèvent, d'autres hésitent,**

allant d'une table à l'autre. Que se passe-t-il ? C'est que la composition des tables est censée changer. Un vent léger de révolte – toutes proportions gardées ! – s'esquisse, dans une bonne humeur frondeuse. « Non, on ne changera pas les groupes. On a commencé à travailler ensemble ce matin, on continue avec les mêmes ! », clament en souriant les plus hardis. Pour la plupart, qui ne se connaissaient pas le matin même, ils ont d'ailleurs déjeuné côte à côte et continué à discuter. Bref, chacun avait « sa » table, « son » animateur et « ses » collègues de travail d'un jour. « On gagnera du temps en évitant de recommencer les tours de table et on approfondira plus la réflexion », argumente, malin, un éleveur. Il aura gain de cause sans difficulté. Et c'est reparti pour une heure de travail, cette fois sur les domaines de contractualisation existants ou potentiels entre la société et l'agriculture. Au fil des huit tables rondes, on passe des fameux C.T.E – leurs avantages, les critiques, les améliorations à apporter – à l'idée d'un contrat moral avec la société, ainsi qu'à la nécessité d'avoir plus de lieux de médiation, de dialogue et... de débat public.

Car tel est bien l'enjeu. De l'avis de tous, participants ou conférenciers, éloquentes ou timides, urbains ou ruraux, le système des tables rondes a d'abord permis à chacun d'être en position de participer pleinement à la réflexion : le travail qu'elles ont mené a d'ailleurs largement « nourri » et interpellé les conférenciers. Mais ce dispositif a également levé des méconnaissances et des incompréhensions, suscité parfois des amitiés, créé des rencontres entre des gens qui n'avaient guère de chances de se croiser. Bref, il a permis de contracter des liens...

Zoom sur les propos de la table « N° 8 »

**« Avant, le contrat liait deux parties volontaires, qui traitaient d'égal à égal. Aujourd'hui, moi, je subis la PAC. Je signe les contrats le fusil dans le dos. Du coup, bien sûr, on devient malin et opportuniste. C'est comme pour le mariage. Il y a les mariages d'amour, et puis les mariages de raison. »**

**L**es huit tables rondes mêlaient agriculteurs, chercheurs, enseignants, responsables d'organismes publics et élus, tous planchant sur le même thème du contrat et des contrôles entre l'agriculture et la société... Impossible de rendre compte de l'ensemble de ces échanges, tant ils étaient denses. Nous vous proposons donc un zoom sur l'une d'entre elles, dans le vif des propos.

En premier lieu, l'animateur résume son sentiment : « J'ai entendu beaucoup de désarroi de la plupart des agriculteurs face à la multiplication des contrats, voire à leur incompatibilité. Comme s'il n'y avait plus qu'une somme de contraintes et de paperasseries ».

Les concernés acquiescent. D'autant que cette véritable arborescence des contrats, du plus local – les fameux CTE, au plus global – les Contrats de Plan Etat-Région mais aussi la PAC – est méconnue par le citoyen. Et puis, très vite, la quinzaine de participants plonge dans la mêlée, pour décortiquer les mots. Un agriculteur se lance : « Après tout, c'est quoi, un contrat ? Quel est son esprit ? Pour moi, il doit être avant tout basé sur des valeurs. Je suis passionné par mon métier et j'ai des valeurs. Mais il y a une rupture avec le reste de la société, qui s'est distancée de ce

monde agricole au fil des générations et qui n'a pas forcément les mêmes valeurs que nous. Un touriste qui vient en vacances à la campagne ne porte pas le même regard que le paysan qui, sur le même territoire, vit l'agriculture. Alors, bien sûr, quand il y a trop de différences de valeurs, le droit est là. Il formalise par des procédures. Peut-être même le contrat permet-il d'échanger des valeurs ». Dans la foulée, un éleveur exprime, image parlante à l'appui, les dérives de la contractualisation : « Avant, le contrat liait deux parties volontaires, qui traitaient d'égal à égal. Aujourd'hui, moi, je subis la PAC. Je signe les contrats le fusil dans le dos. Du coup, bien sûr, on devient malin et opportuniste. C'est comme pour le mariage. Il y a les mariages d'amour, et puis les mariages de raison. » Un participant tente néanmoins de défendre les CTE – « Après tout, les mariages de raison finissent parfois par un peu d'amour », mais apparemment, l'argument ne suffit pas.

in vivo

## Paysan vidéaste . . .

7 août. 11 heures trente, le béret enfoncé sous l'ombre des platanes.

**SOUS L'OMBRE DES PLATANES**, alors que les groupes de discussion s'animent en conciliabules circulaires, il s'assied l'air de rien sur une chaise vide un peu en retrait, pour happer quelques bribes de conversation, oreille tendue... et se reposer un moment. Une vraie bonne tête : à vue de nez plus de 80 ans, le béret enfoncé, les yeux clairs, décidés et malicieux. Du pur Gascon. Sur le dos, le tee-shirt blanc bariolé de rouge, insigne officiel du festival de Marciac, cuvée 2002... Alain Dallier est un bénévole assidu du festival mais aussi un adepte des universités d'été de l'innovation rurale et autres cafés-débats organisés par la Mission d'animation des Agrobiosciences :

*« Je suis à la retraite mais j'étais éleveur... Ces débats m'intéressent – même si je n'ai pas trop le temps pendant le festival... Quand on a fait ce métier, on reste toute sa vie paysan... ça doit être vrai de tous les métiers »*. A la retraite donc, il laisse libre cours à d'autres passions que celle de la terre et des animaux : la musique, mais aussi les images. Fidèle du club vidéo de la commune, le voilà auteur cinéaste. Caméra, logiciel de montage, il dispose de tout le matériel requis. Parallèlement à des films sur le festival – il a des projets en cours avec France 3 –, il en est à l'écriture d'une fiction : *« c'est une histoire de sorcière »*, métaphorique bien sûr ! Mais voilà, depuis quelques mois, *« Je suis en panne de création, dit-il, le trou ! »*. Il se gratte le crâne sous le béret, en signe de perplexité. On compatit à ces affres de la page blanche, mais on ne s'inquiète pas : Alain Dallier est de la race des curieux invétérés et pétillants, qui cherchent, qui trottinent... et qui trouvent.

« L'Inconnu consommateur »

**« Il n'était quasiment pas représenté en tant que tel à Marciac mais pourtant omniprésent, dans les pensées, dans les discours et dans les réflexions prospectives : Le Consommateur. Vu de loin, au bout de la chaîne de production, il s'est souvent dressé comme une figure exigeante et versatile et pour le moins insaisissable »**

Au cœur du forum sous le chapiteau, une difficulté se fait jour : comme cerner ce qui peut être perçu comme étant les besoins de la société ? Difficulté renforcée par un paramètre humain : « l'Inconnu consommateur ».

**i**ntroduisant un débat réunissant des agriculteurs ayant fait le choix d'organiser une proximité avec les consommateurs, Jean-Claude Flamant, le responsable de la Mission d'Animation des Agrobiosciences, a souligné la difficulté à cerner ce qui peut être perçu comme étant les besoins de la société. Difficulté renforcée par un paramètre humain : « l'Inconnu consommateur ».

Ce terme a été repris par le vice-président de Vivadour, une grande coopérative du Sud-Ouest, qui achète et commercialise céréales et animaux. Evoquant la démarche d'agriculteurs allant à la rencontre des consommateurs dans les supermarchés, il a insisté sur l'inconstance des motivations et des comportements du consommateur : « La même personne peut acheter un poulet standard dans le rayon d'une grande surface et faire ensuite la queue pendant une demi-heure pour acheter un produit de qualité... » Et d'en conclure : « Il y a différents marchés à prendre, il ne faut pas opposer les systèmes de production. » Le singulier est donc sans doute

aussi impropre au consommateur qu'il l'est pour l'agriculteur. Une idée développée par Denis Dieu-donné, directeur d'Agromip<sup>(1)</sup>, rappelant que dans notre économie de marché, il y a segmentation des produits comme des consommateurs. Et que ceux-ci sont des Janus : à la fois consommateurs et contribuables européens.

**« le consommateur est un acteur absent idéal »**

Pour Patrick Legrand, directeur de la Mission Environnement Société à l'Inra, « le consommateur est un acteur absent idéal ». Est-ce à dire que l'agriculteur peut trouver son compte dans cette méconnaissance des désirs de l'autre ? Qu'il n'en attende pas trop une énonciation claire et positive car « Il y a peu de retour sur satisfaction, la satisfaction est toujours muette... »

Pour aggraver le portrait, Patrick Laribat, du Groupe local de réflexion, n'accorde au consommateur qu'une faible aptitude au discernement : « Quand il y a une crise, le consommateur ne fait pas la distinction entre ce qui est bon et ce qui est mauvais. » Une affirmation pourtant contredite par des enquêtes montrant qu'en pleine crise de la vache folle les éleveurs bio ou sous label ont mieux tiré leur épingle du jeu... Patrick Laribat a malgré tout conscience que le rapprochement est nécessaire et s'interroge : « Quelles initiatives pour un contrat direct entre les agriculteurs et les consommateurs ? A quelle échelle ? » Un chercheur du CNRS en Biologie animale pose une question similaire,

partant du constat basique que la concentration urbaine revient à un éloignement géographique et donc physique des uns et des autres : « Comment organiser la rencontre pour qu'elle ait lieu toute l'année et pas seulement pendant les vacances ? Qui doit l'organiser ? »

Mais il ne faut pas oublier que cette relation qui reste à inventer ne doit pas fonctionner à sens unique : comment savoir ce que veut le consommateur mais comment lui dire aussi ce qu'est la réalité de l'agriculture ? C'est ce que traduit Philippe Lacombe, Directeur scientifique à l'Inra, en s'interrogeant sur la capacité de l'agriculteur à communiquer sur son métier vers l'extérieur.

Mathieu Calame, gestionnaire d'un domaine rural en banlieue parisienne, a également le souci du point de vue du consommateur : « Avec un contrat, disent certains paysans, on n'est plus libres, mais nous gardons la liberté de nous lier à qui nous voulons. Et sommes-nous prêts à reconnaître la liberté des consommateurs ? »

**« il ne faut pas s'identifier au consommateur, c'est lui qui va s'identifier »**

Jean Mendez, initiateur dans le Gers d'une démarche de certification pour la filière blé-farine-pain, estime « qu'il ne faut pas s'identifier au consommateur, mais que c'est le consommateur qui va s'identifier. » Au produit ? A condition sans doute qu'il soit attractif...

Patrick Kirchner, ancien responsable de l'association « Solidarité Pay-

## Les hôtes de Bassoues

Du 7 au 8 août, *nuit et jour. Dormir sous l'édredon jusqu'au réveil en confitures.*

sans », refuse d'envisager une entité consommateur : « *Il faut se rapprocher du citoyen et pas seulement du consommateur. Communiquer n'est pas suffisant. Il faut imaginer des lieux d'échanges qui soient des lieux de partage et pas seulement de communication. Partageons des actions en lançant par exemple un appel à participer à la plantation de haies. Cela peut aider les gens à défendre une certaine agriculture...* » Et peut-être à consommer différemment... Il reste, en toile de fond, un élément déterminant mis en avant par un viticulteur : « *La part de l'alimentation a considérablement diminué dans le budget des ménages.* » C'est le paradoxe, d'une époque et d'un mode de vie : si l'action de se nourrir reste par nature prioritaire, l'achat de ladite nourriture est devenu secondaire dans les choix monétaires du commun des consommateurs. Mathieu Calame prend acte de cet état de fait : « *Nous avons un débat de nantis qui oublie 95 % des consommateurs.* » Mais ne demandons pas à l'agriculture de porter toutes les questions de société : « *Si il y a des problèmes de revenus, faisons du social...* »

(1) Agromip : réseau regroupant à Toulouse les compétences agrovétérinaires de neuf établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Midi-Pyrénées.

**C'EST INCONTESTABLEMENT** l'un des charmes de Marciac : cette façon qu'ont les « universitaires d'été », à la fin des concerts, d'aller s'éparpiller dans la nuit et dans la campagne alentour pour aller rejoindre des pénates surprises « chez l'habitant ». Le hasard des affectations établies par l'office du tourisme nous a fait atterrir, moi et une compagne de fortune membre de l'Inra, à Bassoues, à une quinzaine de kilomètres de Marciac. Il était déjà fort tard, le mardi soir, quand nous sommes parties à la recherche de notre lieu de villégiature et avons découvert, dans la pénombre, ce très joli village bastide. Nous possédions une explication d'itinéraire avec plan à l'appui : après la halle-place du village que traverse la voie principale, après quelques virages et le lac de Saint-Fris, premier chemin à gauche, repérer un gros chêne, c'est tout droit. Evidemment nous nous sommes perdues, sans possibilité de joindre nos hôtes puisque les portables restaient hors de portée de tout réseau. De demi-tour en demi-tour, nous avons fini par déboucher dans une grande cour au bout de laquelle s'élevait un haut et élégant pigeonnier. C'est la fille de la maison qui nous accueillit avant que Michèle Duces, la maîtresse des lieux, ne s'éjecte de son lit pour venir à son tour nous saluer... en robe de chambre. Les chambres, justement, étaient « cosy » et parfaites, au premier étage, avec édredon, vue sur champs et sur silence. Nous avons dormi comme des bienheureuses et le jour s'est levé. Le meilleur s'annonçait : aller partager avec des inconnus ce moment intime qu'est le petit-déjeuner. Dans la grande cuisine, Joseph Duces était déjà calé au bout de la table rectangulaire : large bonhomme, cheveux gris presque blancs sur un visage de lune, et des yeux... vraiment bleus. Paysan. Alors, sur les tartines de pain grillées, il n'y avait plus qu'à étaler un échantillon de chaque pot de confiture « maison » que Michèle avait prestement disposé devant nous : celle à la pastèque parfumée à la vanille de la Réunion (non non il n'y a pas trop de vanille), celle aux prunes (non non elle n'est pas trop acide) confectionnée la veille... Croquer dans les tartines et causer, du coin, des études des quatre filles, de l'agriculture, des bestioles qui cet été avaient dévoré tous les fruits (manque de soleil ?), de la belle demeure où nous étions qui avait appartenu au Collecteur d'impôts royal (peut-être même qu'il aurait planqué un trésor quelque part)... Tant et si bien que le jour du départ on se disait qu'on reviendrait, rien que pour les petits-déjeuners, ou mieux : que pour le lendemain matin, on les emporterait bien avec nous les Duces, et tout ce qui va avec : le pigeonnier, le journal local, la cheminée et son odeur, le voisin venu prendre un café... et la confiture de prunes.

Quelles réponses apporter aux menaces qui pèsent sur l'agriculture ?

**« Qu'on soit agriculteur, plombier ou médecin, les questions de la connaissance de la société, de pratique sociale, d'aptitude à la communication sur son métier deviennent essentielles surtout quand on est minoritaire »**

Intervention de Denis Dieudonné, directeur d'Agromip, une structure qui fédère les 9 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine agronomique et vétérinaire, en Midi-Pyrénées.

**D**e mon point de vue, une menace pèse sur l'agriculture. Je vais la résumer en quatre points :  
D'abord, elle coûte de plus en plus cher. La mobilisation de la profession agricole et des lobbyings depuis trois semaines sur les propositions de Franz Fischler<sup>(1)</sup> – qui propose de passer le financement communautaire de l'agriculture du rapport 90 % de soutien au marché / 10 % de développement rural à un rapport 80/20 –, en est un exemple parfait. Deuxième menace, elle coûte de plus en plus cher pour de moins en moins d'agriculteurs. Cela veut dire qu'elle est encore marquée par des pratiques professionnelles de lobbyings. Un chiffre : entre 1952 et 2000, en Midi-Pyrénées, la part de la population active agricole par rapport à la population totale a été divisée par 8. Aujourd'hui, il reste environ 7 % d'agriculteurs, alors que 70 % des emplois se trouvent dans le tertiaire. Cela situe les enjeux et cela pose quelques problèmes politiques au sens noble du terme. Troisième point, l'agriculture est souvent accusée de polluer de plus en plus. L'exemple du modèle breton en est une parfaite illustration. Pourtant les Bretons n'ont fait que mettre en place ce qui a été voulu par les poli-

tiques, voulu par les scientifiques, cautionné par les services de l'Etat. Enfin, on l'a vu lors des dernières crises alimentaires, l'agriculture fournit des aliments de moins en moins bonne qualité. Face à ces quatre menaces, quelles réponses apporter ?

D'une part, le temps est révolu où l'Etat fait tout, pense à tout, décide de tout. Il sort progressivement de sa fonction régaliennne pour se consacrer davantage à un rôle de régulation, dans ce système où prime l'économie de marché. Mais qu'est-ce que l'économie de marché ?

Il s'agit d'une segmentation des produits et des consommateurs, et parfois le pluralisme n'est pas suffisamment décliné. Et puis, il y a le combat du partage de la valeur ajoutée entre les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs. Là, nous ne sommes plus dans des logiques de conflit, mais de coopération, de partenariat et l'un des enjeux est la reconnaissance et la revalorisation de la qualité, à travers des techniques de marketing en particulier.

Face à tout cela, les agricultures et les agriculteurs sont pris dans une quadrature du cercle : il y a l'agriculteur, les consommateurs et les

contribuables, européens essentiellement, et il me semble que 30 à 40 % du chiffre d'affaires des activités agricoles proviennent des aides publiques.

**« Ceci dans la perspective de se prémunir contre les risques de voir les contrats ne faire que cacher des relations inégales, voire des relations de domination ! »**

Il est évident qu'au regard de ce dispositif, il existe un certain nombre de réponses, comme la mise en œuvre de contrats, avec leurs corollaires que sont les contrôles, qui devraient, pour redonner confiance, jouer un rôle de garantie notamment de la bonne utilisation des fonds. Car on l'a vu ce matin, la PAC des années 60 et les lois d'orientation agricole n'ont fait, finalement, qu'accompagner le développement de la productivité en agriculture. Un chiffre : en 1960, 80 % de la consommation était produite au niveau des six pays de l'Union européenne ; en 2000, l'UE produit « 120 % » de la consommation des quinze. L'objectif d'autosuffisance alimentaire a été largement dépassé. Fondamentalement la manne budgétaire s'est accrue depuis 92 sans changements fondamentaux de redistribution de l'argent public. Cela pose des problèmes. Il faut donc entrer dans de nouvelles logiques et je crois que l'une des réponses consiste à dire que le développement durable doit progressivement augmenter. La prise en compte des enjeux environnementaux doit donc être intégrée dans toutes les politiques publiques au niveau communau-

1. Commissaire européen chargé de l'agriculture et de la pêche.

**« J'ai un sentiment de manque de reconnaissance, du fait de l'éloignement entre producteur et consommateur. J'ai signé un contrat qui implique une façon particulière de conduire mon exploitation, une moindre utilisation de la chimie, etc., mais je n'ai pas l'occasion de le faire savoir, de l'expliquer »**

taire. C'est un élément important, la loi d'orientation agricole en France de 99 le rappelle.

Alors aujourd'hui quand on parle de contrats et de contrôles, on parle beaucoup de procédures et on a bien vu qu'un des enjeux est de sortir de ces procédures pour revenir à des logiques de projets ou de processus de développement.

Par rapport aux difficultés que rencontre le monde agricole, il est important que le dispositif d'enseignement offre un certain nombre de perspectives. Qu'on soit agriculteur, plombier ou médecin, les questions de la connaissance de la société, de pratique sociale, d'aptitude à la communication sur son métier deviennent essentielles surtout quand on est minoritaire! Or il me semble que les agriculteurs peuvent encore faire quelques progrès pour communiquer avec l'extérieur, d'autant que la politique agricole dépendra de plus en plus de l'extérieur. Ces questions de formation sont essentielles pour acquérir la capacité de contractant, la formule est de Gilles Allaire. Ceci dans la perspective de se prémunir contre les risques de voir les contrats ne faire que cacher des relations inégales, voire des relations de domination!

---

Christophe Capdecomme élève  
100 Charollais sur 82 hectares, à  
Saint-Christaud dans le Gers.

Il fait partie du Groupe local  
de réflexion de Marciac, s'est converti  
au « bio » en 2001 et vient de signer  
un CTE.

« J e suis installé sur une zone de coteaux, non intensive. Mon père faisait de l'ensilage mais restait dans une logique de productivisme modéré. Quand j'ai repris l'exploitation, j'ai augmenté la surface, ce qui m'a permis de passer à un système plus extensif et de baser davantage l'alimentation sur le foin et le pâturage. Depuis longtemps j'avais l'idée de me convertir au bio, j'étais convaincu que l'emploi de produits chimiques posait de gros problèmes : ces têtes de mort sur les bidons des produits de traitement, ça m'a toujours inquiété. Je me suis converti en décembre 2001. L'objectif était d'améliorer encore la qualité, les techniques de production, le goût, et d'être dans une continuité de préservation de l'environnement. D'un point de vue économique, les résultats sont aussi bons qu'auparavant. Je commercialise l'essentiel de ma production auprès d'une grosse coopérative, Vidadour. Mais je tente de diversifier les débouchés en faisant un peu de vente directe : un restaurateur m'achète des bêtes de

temps en temps, au tarif bio. Ce qui ne l'empêche pas de proposer des repas à dix euros, entrée et dessert compris! Il ne met pas forcément en avant l'argument bio, il apprécie le produit et réussit à le valoriser. Cela est possible seulement dans un circuit court, sans intermédiaires. Il y a un lien qui se crée par la vente directe : il n'y a pas de contrat entre nous, sinon de confiance et de reconnaissance.

Par ailleurs, je viens de m'engager dans un Contrat territoriaux d'exploitations (CTE) environnemental qui prévoit une gestion extensive des prairies, l'entretien et la reconstitution de haies, une gestion particulière des zones humides et notamment des prairies à orchidées... Le CTE m'a aussi permis de consolider l'emploi Cotorep de mon frère, salarié de l'exploitation.

Malgré tout, j'ai un sentiment de manque de reconnaissance, du fait de l'éloignement entre producteur et consommateur. J'ai signé un contrat qui implique une façon particulière de conduire mon exploitation, une moindre utilisation de la chimie, etc., mais je n'ai pas l'occasion de le faire savoir, de l'expliquer. J'ai un vrai retour quand un client me dit : ta viande est super bonne ou, comme récemment : surtout ne change pas de métier! Mon travail en est valorisé moralement. Mais il manque l'histoire du produit. Ce serait une bonne chose qu'un prochain contrat, avec des individus ou avec la société, permette de reconnaître cela. »

---

Le consom'acteur

**« Le contrat a lieu entre les consommateurs actionnaires, mais il n'y a pas de contrat signé entre la coopérative et les fournisseurs. La connaissance dispense du contrat écrit, à l'inverse le contrat peut être un outil de défiance s'il se substitue à la connaissance. Les gens sont responsables si on leur donne les moyens de l'être »**

Mathieu Calame est gérant d'un domaine rural appartenant à la fondation « Charles Léopold Meyer pour le progrès de l'homme », en région parisienne : 800 hectares dont 400 dévolus à l'agriculture. Il a encouragé la création d'une coopérative de consommateurs.

**U**ne conduite durable, répondant aux enjeux de société présents et futurs : telle est la mission qui fut proposée à Mathieu Calame en 1994 par le conseil d'administration de la Fondation, pour gérer le domaine de Chaussy. « L'objectif, explique Mathieu Calame, ne se limite pas aux aspects agricoles mais englobe les questions de citoyenneté, d'intégration des jeunes, d'équilibre mondial, d'environnement... il y a interdépendance entre tous ces aspects : c'est l'esprit de système contre l'esprit de filière... » Dans un premier temps, appliqué à l'exploitation, l'objectif durable s'est traduit par la réintégration d'animaux (vaches salers, moutons suffolk-mérinos) associés à des rotations longues de cultures céréalières (blé panifiable...) et le choix du bio : « C'est à la fois un créneau de production et une autre approche du rapport de l'homme à la nature, imprégnée d'un romantisme qui me plaît... »

Rapidement, s'est présentée l'occasion de repenser les relations avec le consommateur : « Nous avions envie de ne pas rester dans notre coin, d'aller plus loin, en établissant des liens avec les quartiers urbains, par la vente directe. Nous avions le choix entre être le pivot de ces échanges ou favoriser une logique contractuelle entre des consommateurs. Or je crois beaucoup à l'esprit de coopération, à l'idée que l'homme seul ne peut rien mais qu'en se liant à d'autres, il sort de l'impuissance et crée du pouvoir. » C'est ainsi que vit le jour le 10 mars 2001 la Société civile coopérative de consommation « Saveurs du Vexin », réunissant aujourd'hui 130 coopérateurs, qui s'approvisionnent auprès de plusieurs producteurs et ont choisi un slogan : Mettez un visage et un paysage sur votre consommation. « L'action d'acheter est devenue vide de sens alors qu'elle peut être riche, le consommateur devient alors un « consom'acteur » qui peut échapper au binaire oui-non de l'achat, formuler autre chose et poser des actes créateurs de nouvelles opportunités... La coopérative est de ce fait un lieu de compromis, bourré de tensions et de contradic-

tions... » Après discussions, les coopérateurs ont par exemple choisi d'acheter à parts égales des morceaux des trains avant et arrière de l'animal – car responsables de toute la vache produite – plutôt que de ne prendre que les morceaux les plus nobles à un prix plus élevé. Il y eut un débat similaire sur la tendreté de la viande, qui pouvait être améliorée par l'introduction d'un gène culard à la salers, sachant que cela entraîne de fréquentes césariennes. Là encore les consom'acteurs ont préféré une moindre tendreté au nom du bien-être animal. « On a le consommateur qu'on mérite, commente Mathieu Calame, si on a un esprit militant, le consommateur est militant, si on est dans l'esprit « économie de marché », on a en face de soi des clients. Les gens sont des miroirs de ce que l'on pense d'eux. Ils ont envie de sens, ils ne veulent plus être des ouailles, mais des partenaires d'un projet commun que l'on consulte en amont. Ainsi, l'on sort d'un mode référendaire pour passer à un mode actionnarial, qui procure une capacité à formuler une « tierce voix. »

Le fait d'établir un contrat va aussi dans le sens de la responsabilisation : « Il n'y a jamais eu de contrat entre l'agriculture et la société. Nous étions dans une société d'ordre avec des missions définies par l'Etat. La société de contrat - ce qui s'est dit entre nous, ce qui a été convenu -, s'oppose à la société d'ordre. Cela signifie un affaiblissement de l'Etat mais aussi un passage à l'âge adulte :

## Le snack du grand chapiteau

8 août. **Midi. Le souvenir d'une viande moelleuse**

*on se met d'accord entre grands, il y a égalité entre nous. Il n'y a plus de statut, il n'y a que de la négociation. Le maître mot, c'est la réciprocité-liberté, le donnant-donnant, où chacun aliène une même dose de liberté... Pour ce qui nous concerne, le contrat a lieu entre les consommateurs actionnaires, mais il n'y a pas de contrat signé entre la coopérative et les fournisseurs. La connaissance dispense du contrat écrit, à l'inverse le contrat peut être un outil de défiance s'il se substitue à la connaissance. Les gens sont responsables si on leur donne les moyens de l'être, de l'information... »*

A défaut de contrat écrit, c'est bien l'esprit de contrat qui prévaut entre la coopérative et le domaine : « *Quand vous réunissez des gens, quand vous leur parlez, honnêtement, avec respect, en disant : « je crois que tu vas comprendre », c'est différent du discours de l'expert qui dit « il faut que vous pensiez ce que l'on pense », dans ce cas on est dans l'endoctrinement.* » Mathieu Calame défend une autre posture, qu'il résume ainsi : « *Que pensez-vous, que pensons-nous et pouvons-nous penser quelque chose ensemble ?* »

**VENDREDI MIDI.** C'était le dernier repas en commun de cette université d'été. Il faisait tard et faim. Une fois les assiettes déposées (avec diligence) devant chaque convive, l'air au dessus nous s'est empli d'un sympathique brouhaha composé de tintements de fourchettes, de mastications satisfaites et de paroles, paroles... Les Français quand ils mangent ? ils parlent de bouffe. C'est ce que faisait allégrement à ma gauche mon voisin, membre bon vivant de la mission Agrobiosciences, entre deux bouchées de daube de canard d'un brun lie de vin... Il évoquait avec des roulements d'yeux et des soulèvements de glotte une certaine viande, mangée ces jours-ci à Marciac, et qui rendait heureux tellement elle fondait en bouche, tellement elle était savoureuse et goûteuse. C'était « La » bonne adresse du Festival. Je sus tout de suite de quel endroit il parlait car de la veille au soir j'avais encore sous la langue – moi qui ne suis pas grande carnivore ni donc spécialiste du pavé ou de l'entrecôte – l'émotion qu'il avait dans le regard. L'endroit, c'était le snack-self du grand chapiteau. Comme deux initiés qui se reconnaissent, nous nous sommes racontés avec délectation tous les détails du rite pour mieux le faire revivre : à l'entrée du self, des éleveurs à béret, rigolards et sûrs de leur « camelote », proposaient tout ce qu'un charolais élevé selon la tradition peut offrir de meilleur... avec des frites. Un peu plus loin, les plus jeunes vendaient des boissons, tandis que les femmes assuraient à la caisse. Et ça débitait : en attendant que la pièce de viande choisie soit – pile et face – saisie illico, on pouvait observer, de l'autre côté du tapis roulant, l'activité effrénée des grilleurs et des grilleuses, visages surchauffés, qui, longue fourchette en main, semblaient officier à un rituel païen, au-dessus des feux de l'enfer. Le résultat était là, généreux, sur le plateau : dorée dessus, rouge dedans, une viande moelleuse...

AOC Barèges-Gavarnie

**« Pendant les trente dernières années l'agriculture a été marginalisée : nous étions là, avec nos troupeaux, pour maintenir l'environnement, presque comme des éléments du décor. La pression foncière et touristique nous réduisait à une portion congrue. Avec cette AOC, on reprend l'initiative dans l'économie locale »**

Marie-Lise Broueilh élève 200 brebis à Esquize-Sere dans les Hautes-Pyrénées et œuvre depuis 1996 à l'obtention d'une AOC, en passe d'être délivrée.

**D**ans le pays Toy, au cœur des Pyrénées, on élève depuis des siècles la barégeoise, une race rustique de brebis, en symbiose avec son territoire, nourrie l'été des prairies et pâturages de montagne et l'hiver de fourrages. « Sa viande a l'arôme de la flore du terroir, serpolet, réglisse, raconte Marie-Lise Broueilh, mais elle n'est pas forte... » La Barégeoise est spécifiquement reconnue pour deux types de produits : la jeune brebis de boucherie et le mâle castré, appelé « le doublon ». « Nous sommes dans une vallée touristique où il y a un marché local. Les bouchers connaissent nos produits, mais ceux-ci n'étant pas identifiés en tant que tels dans les étalages, ils commençaient à introduire des bêtes d'ailleurs et les commercialisaient comme provenant du pays. Il y avait aussi des croisements avec d'autres races qui modifiaient le goût de la viande. Les éleveurs ont réagi à cela, car ils avaient le sentiment de servir de faire valoir alors que le consommateur ne pouvait pas s'y retrouver et que notre savoir-faire particulier était dévalorisé. » Un groupe d'agriculteurs – une dizaine au départ, aujourd'hui vingt-six sur les cent éleveurs du canton - a décidé de s'organiser pour

maintenir la qualité de ces produits et faire reconnaître leur authenticité. « Il y a eu des tentatives de vente directe, mais elles ont échoué. Nous avons alors décidé d'essayer d'obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée Barèges-Gavarnie, car le lien au terroir nous semblait évident. Nous avons interpellé l'INAO qui nous a confirmé que nous réunissions les conditions pour entamer cette démarche. Nous nous sommes attelés à la rédaction du cahier des charges. Il a fallu répertorier ce que nous faisons, comment nous le faisons, y compris dans le détail. Cela a été un exercice très formateur pour les éleveurs car c'était l'occasion de porter un regard, une réflexion sur nos actes, notre métier, et nous avons pris conscience de la valeur de notre travail. »

La constitution du dossier AOC a été un long parcours, qui a réuni différents partenaires : techniciens de la chambre d'agriculture, syndicat départemental ovin, UPRA des Pyrénées centrales, mais aussi les communes du canton qui se sont investies dans la construction d'un abattoir, le cahier des charges prévoyant l'abatage des bêtes dans la zone de production.

Codifiant volontairement leur activité, les éleveurs n'ont pas eu le sentiment de limiter leur liberté : « La situation n'était pas infantilisante, au contraire, elle était très constructive. Ainsi, c'est la filière elle-même qui a mis au point un système de traçabilité et de contrôle, avec identification et suivi de la carcasse. Les éleveurs seront parties prenantes des commissions des agréments des animaux vivants et de certification des carcasses. Nous étions

demandeurs, en position d'acteurs, au nom de notre avenir. Il n'y a pas eu d'obligation de contrat. Le cahier des charges ne changera rien puisque nous sommes partis de ce que nous faisons. S'il peut y avoir des réticences à s'engager dans un contrat, elles vont s'atténuer car il devrait y avoir au final une plus value financière. »

L'avant projet du décret d'appellation a été validé au début de juillet 2002 et le décret définitif devrait être pris d'ici la fin de l'année. « Au bout du compte, l'AOC sera un moyen de pérenniser le système d'élevage. La démarche est valorisante aussi parce que nous répondons à la demande du citoyen : nous pourrions proposer et garantir un bon produit, dont nous sommes fiers. Cela contribuera à une image positive des éleveurs. » Marie-Lise Broueilh estime enfin que l'obtention de l'AOC aura des retombées en termes de développement local : « Pendant les trente dernières années l'agriculture a été marginalisée : nous étions là, avec nos troupeaux, pour maintenir l'environnement, presque comme des éléments du décor. La pression foncière et touristique nous réduisait à une portion congrue. Avec cette AOC, on reprend l'initiative dans l'économie locale. Nos produits pourraient devenir emblématiques du territoire et contribuer à sa dynamique : ils pourront être mis en valeur aussi bien par les restaurateurs que par le tourisme à travers par exemple l'organisation de circuits de découverte. Nous ne serons plus seulement une caution philosophique et environnementale mais des partenaires à part entière du système d'économie locale. »

**« En définissant nous-mêmes des contraintes, librement débattues, nous prenons notre destin en main et nous passons un contrat, vis-à-vis de nos fournisseurs mais également avec la société civile puisque les engagements sont publics »**

Arnaud Abord de Chatillon exploite 150 hectares de résineux, dans le Morvan... en plus d'être fonctionnaire. Il a suscité un système de certification de développement durable pour les forêts françaises, déjà appliqué en Bourgogne.

« L

a forêt française est dans une problématique de « riches » : sa surface a doublé depuis napoléon III ! alors que partout ailleurs dans le monde – Amazonie, pays de l'Est... – les surfaces forestières diminuent. » Voici le contexte exposé par A. Abord de Chatillon, président de l'Union régionale des syndicats forestiers et président de la toute récente Association Bourguignonne de Certification Forestière (ABCF).

Il se présente comme sylviculteur et même entrepreneur sylviculteur : « Comme les agriculteurs, nous avons des choix de gestion à faire qui demandent technicité, connaissance, mais qui ont des implications à 50 ou 200 ans... » Le choix, dans le Morvan, a été de planter du pin Douglas, depuis la fin des années 50. Venu des Etats-Unis, ce bois rouge est encore un petit nouveau sur les marchés internationaux mais, appréciant les caractéristiques du sol et de pluviométrie de la région, il est devenu dominant sur certaines portions du territoire bourguignon : « On est passé de friches à des forêts compétitives. Des gens ont imaginé leur forêt, dans une démarche volontariste. Ils continuent à la modeler, par les plantations – la

décision principale est le choix de l'essence –, par l'entretien : aujourd'hui on élague jusqu'à atteindre 300 arbres par hectare, il y a une baisse de la densité. Le mode de management a évolué : dans les années 60, on sur-plantait avec 3 000 à 4 000 pieds par hectare pour en obtenir au final 3 à 400. Aujourd'hui, on en plante 1 000 pour le même objectif (les plans coûtent plus cher...). Mais deux éléments nous ont conduit à réagir : la tempête de 1999 et la contestation écologique. Le forestier a été taxé de spéculateur, accusé de réaliser des coupes superflues et de transformer le paysage par l'introduction des résineux persistants, bien que dans le Morvan les feuillus restent à 60 % majoritaires. Nous avons réfléchi à des conduites qui soient mieux acceptées par la société, avec l'idée d'éco-certification, qui existe dans d'autres pays européens. La difficulté en France était le morcellement car elle compte quatre millions de propriétaires forestiers, 165 000 pour la seule Bourgogne. Alors qu'ailleurs, les surfaces sont gérées par de grandes compagnies forestières (60-70 000 ha) qui sont cotées en bourse. En France, seule l'ONF avait la taille minimale requise pour prétendre à un logo de certification international comme WWF. Nous avons finalement fait le choix du logo européen PEFC (60 % de la certification du marché mondial), en adaptant le système aux petites surfaces, y compris d'un hectare. » Pour ce faire, est créée l'ABCF qui réunit une trentaine de producteurs et comprend trois collèges : producteurs, utilisateurs, société civile (randonneurs, associations, chasseurs...). « Réunis autour de la table, ces trois collèges ont défini quinze

engagements du forestier bourguignon, les mêmes pour tous, privé ou public, comme si la forêt bourguignonne (un million d'hectares) appartenait à un seul propriétaire. Cette certification, valable pour cinq ans, comprend des engagements écrits en faveur de l'écologie, du social, de l'économie. 12-13 % de la forêt bourguignonne est déjà certifiée et 40 % pourraient l'être à terme. Quatre ou cinq autres régions françaises sont en train de décliner ce système... ».

Sans aucun doute, pour A. Abord de Chatillon le contrat est un atout : « En définissant nous-mêmes des contraintes, librement débattues, au-delà de la réglementation du code forestier (qui par exemple ne met pas de limites aux coupes rases), nous prenons notre destin en main et nous passons un contrat, vis-à-vis de nos fournisseurs mais également avec la société civile puisque les engagements sont publics (et pourraient être prochainement identifiés par un système de pancartes). On peut espérer ainsi que les forêts seront à terme dans un meilleur état, et que le bois, bénéficiant d'une marque mondiale de durabilité, sera mieux à même de trouver sa place sur les marchés. »

Libre et Heu-reux !

**« Le contrat à l'ancienne, on tape dans la main, c'est un contrat d'hommes libres. Plus on passe de contrats forcés, plus cette liberté s'en va : je ne saurais pas m'engager dans un prévisionnel sur 5 ans, et remplir dix fois la même déclaration me pèse... »**

Philippe Roucan, élève 60 vaches salers (et leur descendance) à Lacapelle Segalar, dans le Tarn. Il pratique la vente directe depuis 5 ans.

**Q**uand Philippe Roucan commence à parler de ses vaches, il est pris d'un ravissement : les yeux brillent, la bouche rigole et on dirait que même le ventre – qu'il a rond – se met à danser.

Comme s'il n'en revenait pas de faire chaque jour ce qui le comble : « *Je suis passionné par la salers, qui est belle et bonne : ses cornes en lyre, la forme de sa tête, sa couleur rousse... sur l'herbe. Le tout rehaussé par le son des cloches qu'on leur attache au cou... Elle est aussi très amicale, elle aime l'homme car elle a été habituée à être manipulée par lui pour différents usages : le lait, la viande, l'attelage... Si je suis énervé et que je vais voir mes vaches, j'en reviens paisible. Cette race est aussi rustique, prolifique et vêle facilement. Et sa viande ! est persillée à souhait... »*

Philippe Roucan a une haute et fière idée de son métier : « *Nourrir, éduquer, soigner sont les fonctions premières à remplir pour l'homme. Or éduquer est possible seulement si la nourriture est assurée. Rappelons-nous que dans le monde un tiers des gens meurt de faim, un autre tiers mange correctement et un tiers mange trop ! Quand on produit de la nourriture, on fait quelque chose d'essentiel à la vie, c'est une grande responsabilité. Ce que j'amène aux gens*

*participe à leur santé. Nous, les agriculteurs, sommes en cause dans la perte de confiance des consommateurs. Ce qu'on leur fait manger, ce n'est pas forcément ce que l'on fait manger à nos propres enfants, et dans ce cas, on n'est plus dans notre métier. Si je respecte mon animal et ma terre, cela se retrouve dans mon produit et je respecte la personne qui est en face de moi. Je n'ai que le respect que j'ai donné. »*

Parce qu'il a voulu valoriser ses produits à la hauteur des efforts consentis, augmenter sa marge et se rapprocher du consommateur, Philippe Roucan a décidé de pratiquer la vente directe, il y a 5 ans. Par besoin également d'un retour plus immédiat et plus positif : « *Je n'avais un retour du boucher que quand ça allait mal et il en profitait pour diminuer le prix d'achat de la carcasse suivante ! Aujourd'hui, j'effectue moi-même des livraisons sept ou huit fois par an à Paris, Marseille, Narbonne... Les gens viennent aussi sur place... et le courant passe. Ils constatent les bonnes conditions d'élevage : que les animaux vivent de pâturage, qu'ils disposent d'un bois de 10 ha, bien utile car il y fait frais l'été et ils y trouvent une variété alimentaire... Toutes mes vaches ont un nom, les veaux aussi, cela surprend car les gens pensent que l'agriculture aujourd'hui fonctionne seulement avec des numéros. Et de voir ces vaches qui déambulent comme des reines, leur noblesse, marque à jamais l'imaginaire du consommateur ; la vente directe donne une mémoire au goût. Une fois que les clients ont vu la réalité, ils repartent avec des idées différentes. Je défends cette approche et j'essaie de la médiatiser pour faire connaître*

*le métier avec moins de stéréotypes. »* Comme la plupart des agriculteurs, Philippe Roucan n'échappe pas aux contrats ou à l'idée de contrat, il en discerne deux types : « *Mon contrat avec les consommateurs est de leur fournir une viande de très grande qualité pour un prix donné. Le contrôle s'effectue quand ils viennent et voient, je ne crains pas ce contrôle. Ce type de contrat est une forme volontariste entre deux parties, un mariage d'amour. Il y a aussi tous les autres contrats que je signe, comme les déclarations PAC : là, c'est une obligation, un mariage forcé.*

*Le premier est un contrat à l'ancienne, on tape dans la main, c'est un contrat d'hommes libres. Plus on passe de contrats forcés, plus cette liberté s'en va : je ne saurais pas m'engager dans un prévisionnel sur 5 ans, et remplir dix fois la même déclaration me pèse... Mon troupeau est l'objet de contrôles de performances, par la maison de l'élevage et ma production serait labellisable, mais je n'ai pas besoin de payer ce service. Le label, c'est Philippe Roucan et mon exigence. Je reconnais que c'est une forme d'individualisme... »*

Au cours d'un débat, Philippe Roucan est interrogé sur la limite que constituerait le temps pour nourrir ce rapport de proximité avec ses consommateurs-clients : « *Depuis 25 ans, j'ai la passion de l'élevage. Aujourd'hui, après 20 ans, j'en vis mieux grâce à la vente directe. Si j'avais voulu être riche, j'aurais fait autrement, mais je suis un homme heureux. Ce temps passé avec mes vaches, avec les clients, tout ce que ça peut m'apporter ! Peut-être pas de l'argent mais du bonheur... »*

Il faut reprendre de toute urgence le dialogue avec le consommateur

**« Dans nos sociétés le « nourrir » est devenu accessoire. Notre approche de la valeur ajoutée s'inscrit donc dans une approche globale du maintien du tissu rural et le consommateur va devoir faire des choix sur l'agriculture qu'il souhaite au plan européen »**

Bernard Bonnet. Président des producteurs viticoles Plaimont (Gers).

**I**l y a un peu plus de 25 ans, nous avons décidé de sortir de notre statut de producteurs de matière basique pour aller vers des produits à valeur ajoutée dans le but de maintenir le tissu rural, les petites exploitations familiales et pour permettre aux jeunes de s'installer.

Nous nous sommes donc imposé collectivement une auto-discipline selon laquelle chaque producteur a le devoir d'aller au-devant du consommateur, qu'il soit à Lille, en Belgique, au Canada ou dans un des 29 autres pays dans le monde où nous exportons une bouteille sur deux.

Je crois que les filières n'ont pas pris en compte suffisamment tôt qu'elles devaient avoir un lien direct avec le

consommateur, qu'elles devaient arrêter de se retrancher derrière ce statut « nourricier ». Dans nos sociétés le « nourrir » est devenu accessoire. Notre approche de la valeur ajoutée s'inscrit donc dans une approche globale du maintien du tissu rural et le consommateur va devoir faire des choix sur l'agriculture qu'il souhaite au plan européen. Et son choix aura des conséquences sur nos modes de vie et l'évolution de la société entière. D'autant que depuis 25 ans, nous vivons ce paradoxe : les consommateurs veulent, logiquement, des produits de plus en plus qualitatifs alors que le ratio du budget des ménages s'est inversé inexorablement vers de moins en moins de pouvoir d'achat à l'alimentaire. Il faut donc que les structures individuelles et collectives prennent en compte cette évolution. Bref, on ne pourra pas faire vivre un département essentiellement rural sans en sortir, ni sans sortir de France. Il faut avoir de l'ambition. Ce tissu rural ne se développera que si nous allons sur le marché mondial, en menant des contacts de proximité dans ce grand ensemble économique.

Nous nous sommes donc engagés de façon collective dans la distribution de nos produits, car nous avons vu qu'à chaque fois que nous l'abandonnions en rang désordonné, nous n'arrivions pas à nous mettre en relation cohérente avec le consommateur.

Par ailleurs, nous ne devons pas être prisonniers des contrats que la distribution tente de nous imposer. Nous avons un vrai virage à prendre. La distribution l'a bien compris, elle développe de plus en plus de

marques de distributeurs. Danger donc pour les consommateurs, contrairement à ce qu'on veut faire croire, et danger pour nous serons relégués à n'être plus que des fournisseurs de matière première. Il faut donc que nous propositions nos propres cahiers des charges sur lesquels nous garantissons une validité, source de confiance, car bien sûr le marché a besoin de confiance.

Je pense que nous devons expliquer notre valeur ajoutée au consommateur. Il faut lui assurer la qualité basique, la traçabilité, dans laquelle nous sommes engagés depuis 7-8 ans, par une propre auto-discipline, un propre auto-contrôle tout en payant des bureaux de contrôles, car la confiance passe aussi par les contrôles. Cela nous demande de passer du temps à écrire, à remplir des classeurs et à expliquer au consommateur. Mais, ce n'est pas du temps perdu, car nous sommes surpris de voir que des choses qui semblaient évidentes ne le sont pas pour bien des gens.

La qualité du grain jusqu'au pain

**« Difficile de mobiliser d'autres artisans car si nous nous sommes volontairement créés des obligations, des contraintes, il n'y a pas de retour sur investissements. Même les pouvoirs publics, à travers les appels d'offres, vont au mieux disant et ne favorisent pas particulièrement cette démarche »**

Jean Mendez est artisan boulanger à Montesquiou (Gers) et président de l'association pour la promotion du pain du terroir gersois. Il est à l'origine d'une démarche de certification de la filière blé, farine, pain.

(sont exclues la grande distribution et la boulangerie industrielle) – est proposé un cahier des charges respectant le savoir faire des uns et des autres. Pour les agriculteurs il s'agit d'appliquer globalement les préceptes d'une culture raisonnée. L'ensemble est certifié et contrôlé par Concert, filiale d'Ecocert.

lui, l'expérience a aussi le mérite de montrer que l'équilibre rural est un tout : *« Il me semble que la grande distribution est la cause première des difficultés des agriculteurs. Or ils peuvent choisir de travailler avec d'autres filières d'un territoire car la ruralité n'est pas faite que d'une profession. »*

**A**ujourd'hui dans le Gers, 23 boulangers sur 100 produisent le pain du terroir gersois, qui représente 20 % de l'artisanat de la transformation boulangère du département, soit encore 15 000 quintaux de blé et 9 000 quintaux de farine. Un pain de consommation courante, légèrement bis, au même prix qu'un pain de même type, mais certifié qualité... depuis le grain. *« C'est une démarche collective des boulangers, raconte Jean Mendez, née de notre inquiétude de ne pas maîtriser la qualité de la matière première, y compris vis-à-vis du consommateur. Nous ne voulions pas nous faire imposer la composition des farines, la tendance était alors de vendre une farine panifiable composée à partir d'un blé à bas prix auquel on ajoutait de la fève, du soja... Aussi, en 1993, nous avons sollicité le reste de la filière afin de la revaloriser et d'assurer la traçabilité des approvisionnements. »* A chaque corporation – agriculteurs, organismes stockeurs, meuniers et artisans boulangers

*« Je suis satisfait par rapport à mon entreprise et à mon exigence d'artisan car désormais je contrôle la matière première, et le produit final est de bonne qualité, dit encore Jean Mendez. Nous ne faisons pas de franchise, il n'y a pas de standardisation car avec une farine et un cahier des charges identiques, les pains restent différents selon les boulangers. Le produit est reconnu par les consommateurs mais nous n'avons pas vraiment de retour de leur part, sans doute parce que les gens réagissent plutôt sur ce qui est négatif. Cela reste difficile de faire passer le message auprès d'eux. Difficile également de mobiliser d'autres artisans car si nous nous sommes volontairement créés des obligations, des contraintes, il n'y a pas de retour sur investissements. Même les pouvoirs publics, à travers les appels d'offres pour les collèges, les cantines scolaires, vont au mieux disant et ne favorisent pas particulièrement cette démarche. »* Malgré ce qui ressemble à une pointe de déception, Jean Mendez ne remet pas en cause l'initiative et engage plutôt à une poursuite de la réflexion : *« La confiance ne suffit plus, le contrat est indispensable, il doit être écrit avec un cahier des charges, et qu'un contrôle externe puisse vérifier le « on fait ». »* Selon

En quel lieu rencontrez-vous la société ?

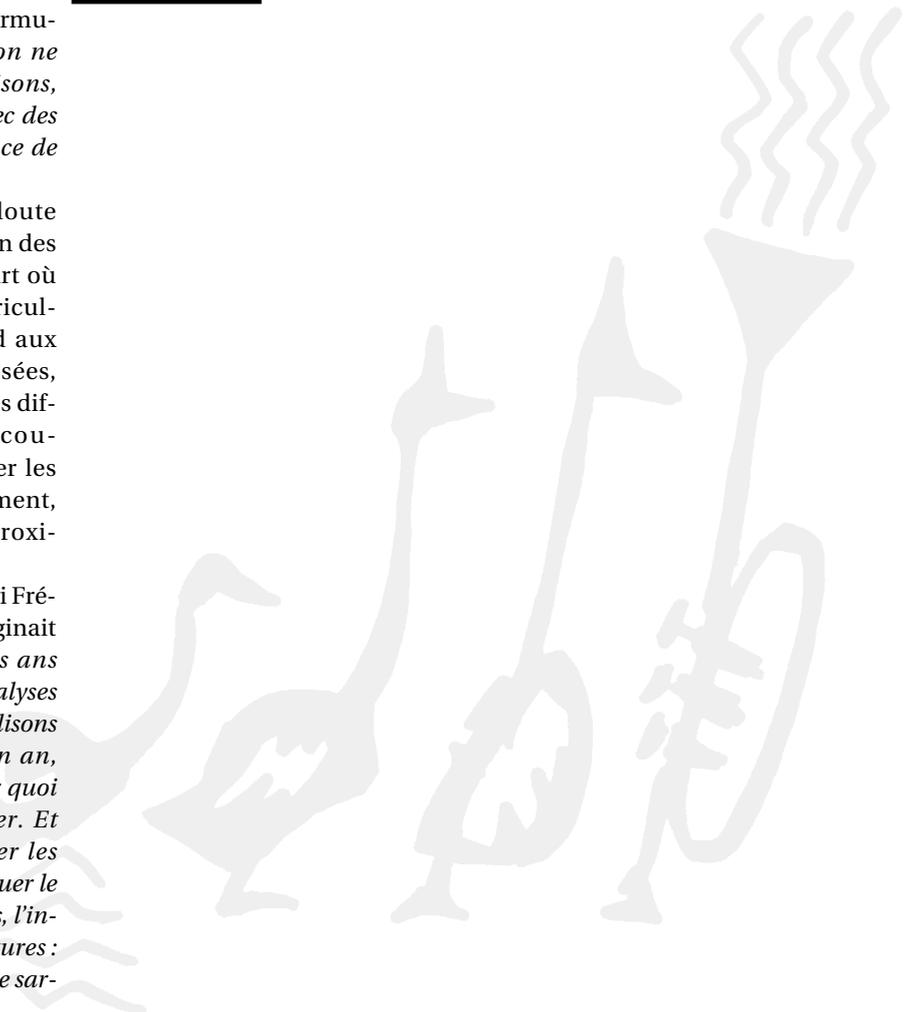
**« Nulle part où expliquer à l'autre que l'agriculteur moyen n'est pas sourd aux questions qui lui sont adressées, nulle part où témoigner de ses difficultés comme de ses découvertes, nulle part où raconter les tentatives pour l'environnement et le territoire »**

Ce fut comme un cri du cœur : alors qu'Henri Frémont, producteur de céréales, exposait une démarche visant à réduire la pollution de l'eau par les activités agricoles, il fut interrogé par l'animateur de séance, Jean-Claude Flamant : « *En quel lieu rencontrez-vous la société ?* » « *Nulle part !* » s'entendit répondre Henri Frémont, comme s'il prenait conscience de ce constat au moment même où il le formulait. « *Sur notre territoire, on ne parle pas de ce que nous faisons, même si nous travaillons avec des partenaires extérieurs : agence de l'eau, Diren, Inra...* »

Ce disant, il pointait sans doute une faille, responsable de bien des incompréhensions : nulle part où expliquer à l'autre que l'agriculteur moyen n'est pas sourd aux questions qui lui sont adressées, nulle part où témoigner de ses difficultés comme de ses découvertes, nulle part où raconter les tentatives pour l'environnement, la qualité, le territoire, la proximité...

Mais en même temps qu'Henri Frémont avouait ce vide, il imaginait des réponses : « *Il faut trois ans pour que les résultats des analyses d'eau mensuelles que nous réalisons soient significatifs. Dans un an, nous verrons précisément sur quoi nous pouvons communiquer. Et montrer du concret : amener les gens sur l'exploitation, expliquer le rôle filtre des bandes enherbées, l'intérêt des haies, des inter-cultures : des champs de moutarde ou de sarrasin en fleurs, ça se voit !* »

Henri Frémont a signé un Contrat territorial d'exploitation (CTE) par lequel ce type d'actions est financièrement encouragé. En adoptant un tel contrat certains agriculteurs ont l'impression de s'engager autant vis-à-vis de la société que vis-à-vis de l'Etat. Pourtant rien ne distingue publiquement leurs engagements... la société reste dans l'ignorance des termes du contrat, et de la réalité qui en découle.



Philippe Lacombe . Directeur scientifique à l'Inra . 8 août . 13 heures .

# A la recherche de n

**Philippe Lacombe est Directeur scientifique SED (Société, Economie et Décision) à l'Inra.**

**Sa mission : analyser les relations politiques, sociales et économiques attachées aux activités agricoles et agroalimentaires, dans une perspective d'aide à la décision et de participation au débat de société.**

**Egalement animateur du groupe de prospective de la Datar « Agriculture et territoires en 2015 », il est au cœur de la réflexion sur les futurs possibles de l'agriculture<sup>(1)</sup>.**

**Enfin, il préside l'instance nationale d'évaluation des CTE<sup>(2)</sup>, chargée d'examiner la mise en place de la procédure et d'en évaluer les impacts.**

**Philippe Lacombe nous propose ici une lecture des propos échangés au cours des deux journées de débats à Marciac.**

**Mieux, dans cet exercice mené avec talent, il met en lumière le cheminement né de cette intelligence collective des femmes et des hommes rassemblés à l'Université d'Été de l'Innovation Rurale.**

Ce forum a été l'occasion de formuler un certain nombre de questions qui reviennent très fréquemment dans les milieux agricoles, ruraux et même dans le milieu politique français. J'en repère quelques unes en me référant aux synthèses efficaces de Gilles Allaire<sup>(3)</sup> et aux prises de parole du Groupe local de réflexion<sup>(4)</sup>.

La première question concerne le statut du métier, la place des agriculteurs dans la société. Elle a été éclairée de manière un peu nouvelle par une interrogation sur les attentes de la société susceptibles, peut-être, de révolutionner la place et le métier des agriculteurs. La seconde question intéresse la signification des contrats et des contrôles. Sont-ils l'occasion d'un renouvellement de nos initiatives ? D'un nouveau champ d'innovation ? Ou bien sont-ils l'occasion de subir une situation que n'aurions pas désirée ? Sont-ils l'occasion d'une perte d'autonomie ? Et puis, vous avez tous insisté sur l'importance de la création et de l'animation de lieux permettant d'élaborer des questions et des réponses.

**« Je note que l'organisation même de l'Université de cette année avec cette alchimie des conversations sous les platanes valorise cette idée d'une intelligence collective »**

Sans être un spécialiste de ces questions, je note que l'organisation même de l'Université de cette année avec cette alchimie des conversations sous les platanes valorise cette idée d'une intelligence collective. Certes, il est légitime d'inviter des experts, mais il me paraît particulièrement opportun aujourd'hui de réfléchir sur les conditions d'élabo-

ration en commun des questions et des réponses. Marciac est un des lieux où l'intelligence collective peut s'élaborer progressivement.

Il me semble que ces questions se posent car nous vivons une période de transition entre une situation relativement bien définie, calibrée, aux références assez largement partagées et une situation beaucoup plus incertaine.

Cette période de transition se manifeste bien sûr par le fait que les agriculteurs font l'expérience d'une situation minoritaire dans la population active, minoritaire dans le produit intérieur brut, minoritaire dans le système administratif français, minoritaire dans l'espace rural : il y a davantage d'ouvriers et de retraités dans l'espace rural qu'il n'y a d'agriculteurs. Minoritaire aussi dans le système politique : regardez, par exemple, la baisse du nombre de maires agriculteurs ou de parlementaires agriculteurs... Cette situation n'est évidemment pas passagère et met en cause les références très fortes et assez largement partagées en matière de développement et de politiques agricoles, sur lesquelles nous avons vécu depuis la guerre. Aujourd'hui, ces références s'effondrent et expliquent le désarroi dans laquelle un bon nombre de responsables et d'agriculteurs se trouvent, au point qu'on entend dire parfois qu'il n'y a pas d'avenir. Le dernier épisode électoral que nous avons vécu en est une illustration. Ces questions ne sont donc pas uniquement économiques, elles sont aussi politiques et sociétales. Cet effondrement des références est d'autant plus grave que celles susceptibles de prendre le relais ne s'imposent pas à l'évidence. On les cherche de manière tâtonnante. Bref, nous tra-

1. Un livre, né de ce travail collectif, « Agriculture et territoire, des scénarios pour l'avenir », Editions de l'Aube, 2002, énonce clairement les questions que pose l'agriculture à l'horizon 2015 et propose quatre scénarios pour relancer la réflexion sur l'agriculture.

2. Contrats territoriaux d'exploitation.

3. Lire l'article « Quand on revendique une compétence professionnelle, on revendique aussi une responsabilité » (page 16).

4. Lire l'article « Le stress des agriculteurs face aux demandes citoyennes » (page 20).

# nouvelles références

versions une phase de succession sans que le successeur se dégage. Précisément, nous sommes à la recherche de successeurs et il me semble que notre rencontre a posé

**« Aujourd'hui, ces références s'effondrent et expliquent le désarroi dans laquelle un bon nombre de responsables et d'agriculteurs se trouvent, au point qu'on entend dire parfois qu'il n'y a pas d'avenir »**

quelques jalons dans leur repérage. Vous êtes sûrement en mesure de passer en revue les références qui s'effondrent. Pensez ce qu'il en est de l'effondrement du développement agricole, tout orienté sur l'augmentation des quantités par la modernisation. Pensez à ce qu'il en est du soutien des prix longtemps à guichet ouvert. Pensez à ce qu'il en est de l'exploitation agricole familiale, reposant sur une identité forte entre une famille, une exploitation et une activité agricole, devant dégager un revenu assurant le financement de la consommation et de l'investissement. Cette identité a été mise en cause sous l'effet du développement des formes sociétaires, du salariat et de la pluriactivité. Cela signifie d'ailleurs que le revenu des ménages agricoles est de moins en moins exclusivement défini par le revenu de l'agriculture. Il relève pour une part du revenu de l'activité agricole, pour une autre du revenu des activités non agricoles et, pour la dernière, des concours publics<sup>(5)</sup>. Enfin, dernier effondrement des références traditionnelles, les organisations agricoles ; un grand nombre est aujourd'hui engagé dans d'autres secteurs : le Crédit Agricole finance davantage le logement que l'agriculture ; Groupama assure davantage les voitures de non-agriculteurs que

celles des agriculteurs. Même la Mutualité Sociale s'efforce de promouvoir un champ de services au côté des missions officielles qui lui sont données. Vous noterez que si ces institutions ne se « désagricolisaient » pas ainsi, elles rendraient moins bien service. Vous noterez aussi que cet effondrement est lié à un essoufflement des moteurs du développement agricole que l'on a pu connaître dans le passé : la demande nationale et internationale est en voie de saturation, il y a moins d'emplois non agricoles pour absorber les agriculteurs libérés par des gains de productivité, les ressources publiques ne croîtront probablement pas beaucoup compte tenu des contraintes internationales. Et je dis que nous connaissons cette situation d'effondrement sans que la succession se dégage, parce qu'il me semble que les propositions actuelles ne répondent pas à ce besoin de références nouvelles.

La réforme de la Pac ne répond pas à ces interrogations en ce sens qu'elle est largement conformiste. On distribue les soutiens publics non plus au prorata des quantités pro-

**« La réforme de la Pac ne répond pas à ces interrogations en ce sens qu'elle est largement conformiste »**

5. Lire l'article « Quelles réponses à apporter aux menaces qui pèsent sur l'agriculture » (page 26)

6. Lire l'article « Le CTE, impasse ou laboratoire » (page 11)

duites, mais au prorata des facteurs de productions détenus. Si bien qu'on donne beaucoup à ceux qui ont beaucoup de facteurs de productions et peu à ceux qui en ont peu. Il est donc opportun que cette question des concours publics soit abordée, car si on n'en parle pas pour des raisons de paix sociale, de tranquillité, on fait l'impasse sur 90 % de l'engagement financier des pouvoirs publics. Sommes-nous alors

innovateurs ? Il est nécessaire d'aborder cette question, non pas pour le plaisir de dénoncer des affectations qui nous choqueraient, mais parce qu'un jour la société posera la question de la légitimation de ces concours publics et qu'il me semble plus judicieux de s'y préparer que de la fuir.

La réforme de la Pac ne répond pas à ces nouvelles préoccupations pour une autre raison : elle est ambiguë. Avez-vous remarqué que les réformes de la Pac de 92, 99... ont été engagées au nom du marché, de l'entreprise, de la vérité des prix, bref au nom des mécanismes économiques habituels, mais que cette politique a transformé le secteur agricole en un secteur administré comme il n'a jamais été. Vous le savez bien, puisque vous avez souligné l'ampleur des démarches administratives : « On passe notre temps à remplir des papiers. Les conseillers agricoles sont là pour faire des dossiers plutôt que de faire de l'agronomie ».

La loi d'orientation agricole de 99 constitue-t-elle le relais recherché ? Je crois qu'il est prématuré de le dire, car s'il est vrai que le CTE, qui est la figure emblématique de cette loi, constitue une innovation digne de considération, il est vrai aussi que sa mise en œuvre débouche sur un certain nombre d'interrogations ou de déceptions<sup>(6)</sup>. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

N'idéalisons pas trop quand même le passé. Certes le développement agricole des années 60-70 présentait beaucoup d'attrait mais, pour être provocant, cette période n'a jamais consisté qu'à faire disparaître deux agriculteurs sur trois et à accompagner une baisse régulière des prix. Cette période de modernisation

# A la recherche de n

flamboyante a été une période de fort engagement, de forte mobilisation : les agriculteurs, qui ont vécu cette période avec beaucoup d'intensité, voyaient dans la modernisation de l'agriculture, dans l'exploitation familiale, dans l'associationnisme, dans la reconnaissance de leur métier une voie d'épanouissement

**« S'il est vrai que le CTE constitue une innovation digne de considération, il est vrai aussi que sa mise en œuvre débouche sur un certain nombre d'interrogations ou de déceptions »**

économique, social, politique parfois même militant.

Si on est à la recherche d'un successeur, que peut-on dire de l'issue, du débouché, sinon de l'avenir, du moins des conditions de l'avenir ?

D'abord, j'attire votre attention sur le fait que contrairement à ce qu'il en était à la fin des années 80 et au début des années 90, l'agriculture, l'agroalimentaire et l'espace rural intéressent la société française. Je sais que c'est une bien maigre consolation quand on vit, comme un certain nombre d'agriculteurs, de graves difficultés économiques. Il n'en reste pas moins que c'est le signe que la société française ne gèrera pas son agriculture sur le mode de la marginalisation définitive, comme d'un secteur dont on ne parle plus. Ce n'était pas évident début 90, où on entendait dire que l'Inra était surdimensionné, que le ministère de l'Agriculture n'avait plus de légitimité, que l'enseignement agricole devait se convertir à d'autres tâches. L'attention portée par la société à l'agroalimentaire est le signe que les problèmes dont nous avons débattus sont des problèmes sociétaux de première importance. Pour comprendre

cette importance, je vous propose de repérer trois nouveaux champs apparus au cours de notre discussion, : le champ des nouvelles attentes de la société à l'égard de l'agriculture, le champ des nouvelles procédures de l'action collective, débouchant sur la mise en évidence d'un nouvel espace de fonctionnement de l'agriculture.

Les nouvelles attentes peuvent être regroupées en trois grands thèmes : les questions de qualité, entendez par là la sécurité de l'approvisionnement comme l'attrait gustatif et culturel ; les questions de développement local et celles concernant l'environnement.

Sur la qualité, on a appris au cours de ces deux jours trois données essentielles pour l'avenir. D'abord, que l'importance des questions de certification de produits va devenir majeure. Elles vont prendre le relais de l'augmentation quantitative et de l'amélioration des performances qu'on a connues ces 30 ou 40 der-

**« Il y a une naïveté excessive à croire qu'un marché se met en place tout seul. Non, il se construit à travers des réseaux, à travers la définition des produits, à travers la reconnaissance des pratiques et des processus, à travers des alliances... »**

nières années. Deuxième enseignement : se pose la question de la construction des marchés<sup>(7)</sup>. Il y a une naïveté excessive à croire qu'un marché se met en place tout seul. Non, il se construit à travers des réseaux, à travers la définition des produits, à travers la reconnaissance des pratiques et des processus, à travers des alliances... C'est long, compliqué, risqué, mais cela donne un champ à l'initiative.

Il est aussi intéressant de construire

un marché en coopération avec d'autres que de se contenter de passer de 90 à 100 quintaux. Le troisième enseignement n'est peut-être pas venu avec assez de force. Qui va gérer la qualité demain ? Va-t-elle continuer à incomber à la production ou non ? Jusqu'à présent, notamment via les AOC, les producteurs ont eu, dans ce domaine, une responsabilité importante, construite, chèrement acquise. Enfin, on a eu des témoignages sur la déception de la hiérarchie des prix ne rémunérant pas suffisamment la qualité.

Le deuxième type d'attente concerne le développement local. Il me semble que la diversification des acteurs du développement local a été clairement reconnue dans cette assemblée, dont la composition est elle-même assez significative. Il n'est pas si fréquent que des congrès à dominante agricole fassent place aussi spontanément à des élus, à des consommateurs, à des salariés des organisations agricoles, à des représentants des collectivités locales. Je pense que c'est essentiel tant les questions de partage et d'échange entre le milieu agricole, aujourd'hui minoritaire, et les autres milieux deviennent essentielles.

Concernant la troisième attente sur l'environnement, il me semble que nous sommes peut-être passés d'une vision de l'environnement comme étant exclusivement une contrainte, une source de difficultés et d'empoisonnement à, sinon une chance, du moins une opportunité<sup>(8)</sup>.

Tout ceci pour dire que ces nouvelles attentes ménagent des opportunités que le marché ne suffit généralement pas à bien gérer. D'abord parce qu'il est l'objet de dysfonctionnements graves. Interrogez vos grands-pères sur les variations de prix jusque dans

7. Lire les articles « AOC Barèges Gavarnie » (page 30) et « Il faut reprendre de toute urgence le dialogue avec le consommateur » (page 33).

# nouvelles références

les années 30, vous verrez comment fonctionne un marché agricole laissé à lui-même. Ensuite, le marché est souvent défaillant pour prendre en

**« Ces nouvelles attentes ménagent des opportunités que le marché ne suffit généralement pas à bien gérer. D'abord parce qu'il est l'objet de dysfonctionnements graves »**

compte les externalités, entendez par là toutes les conséquences de nos actions sur les autres sans que ces conséquences passent par le marché. Le marché est défaillant aussi lorsqu'il y a bien public, un bien dont nous disposons tous sans pouvoir exclure tel ou tel d'entre nous. Dès lors, se pose la question de savoir qui va élaborer ce bien public puisque personne n'en est bénéficiaire de manière privative, exclusive. C'est précisément là que se trouve la justification du contrat. A quoi sert un contrat ? Patrice Duran nous le dit : « A se coordonner de manière stable et de manière jugée plus satisfaisante, plus efficace »<sup>(8)</sup>. Le contrat est un mode de coordination qui advient quand les marchés sont défaillants, notamment quand on est en présence de biens spécifiques ou lorsque le coût de fonctionnement des marchés est excessif. Maintenant, il va falloir analyser à quelles conditions ces opportunités peuvent être valorisées.

Ces nouvelles attentes sont complétées par de nouvelles procédures dans le champ de l'action collective. Le contrat en est l'illustration. Suite aux interventions des universitaires et en les résumant de manière caricaturale, on peut dire que les modes d'intervention qui se mettent en place aujourd'hui sont plus souples, plus expérimentaux, plus inventifs,

plus négociés, que ne l'était la voie réglementaire. Le réglementaire fait une place, modeste mais croissante, au négocié, au contractuel. On peut y voir un signe de maturité. Mathieu Calame l'a dit : « On est tous des grands pour passer des contrats »<sup>(10)</sup>. Mais je n'exclurai pas cependant un certain nombre de risques attachés à ce développement de relations contractuelles. N'est-ce pas une façon de cacher le conflit ? De cacher nos inégalités ? De se faire tous passer pour des grands, oubliant qu'on n'a pas tous la même taille ?

Reste que le contrat répond à des caractéristiques relativement objectives des situations actuelles et à la multiplicité des acteurs. Les agriculteurs ont l'habitude de traiter avec les pouvoirs publics, et voilà que maintenant ils doivent traiter avec une multiplicité d'autres acteurs : les IAA, les consommateurs, mais aussi les chercheurs, les enseignants, les élus, les collectivités locales, les

**« Le contrat, n'est-ce pas parfois une façon de cacher le conflit ? De cacher nos inégalités ? De se faire tous passer pour des grands, oubliant qu'on n'a pas tous la même taille ? »**

représentants de la société civile, les ONG, et même les écologistes. Le contrat répond donc à cette multiplicité d'acteurs, mais aussi à la nature des questions à traiter, qui associent le public et le privé. D'autant que le marché est défaillant et que ces questions, souvent très incertaines, ne peuvent pas être traitées ailleurs que localement, territorialement. Vous noterez aussi que le contrat répond à un nouvel état d'esprit d'aménagement qui souligne davantage le rôle des acteurs locaux que le rôle redistributif de l'Etat.

Dans les années 50, l'aménagement du territoire était surtout pensé en terme de redistribution par l'Etat d'activités parisiennes en province... Aujourd'hui, on insiste davantage sur le rôle des acteurs, ce qui nous sort de cette vision un peu misérabiliste. Le terme de gouvernance traduit cette évolution des procédures de l'action collective. Je pense que cette évolution ne doit pas nous éloigner de deux types de questions :

1) Est-ce que ce développement contractuel n'ignore pas le conflit et les inégalités ?

2) Cette vision procédurale des choses, qui insiste sur la façon de s'organiser fait l'impasse sur les objectifs, sur les valeurs, ou en tout cas ne les met pas au centre.

On peut conclure en disant que l'agriculture se met à fonctionner dans un nouvel espace. Changer d'espace est toujours un peu compliqué, voire douloureux. Nouvel espace car il y a de nouveaux acteurs, de nouvelles questions à traiter et que les façons de se coordonner entre nous deviennent davantage diverses : le marché, le marché contractualisé, le contrat avec les pouvoirs publics et le contrat social. Ceci vous explique pourquoi les contrôles se développent. Les contrôles sont mal vécus, on les dénonce, on s'en lasse mais, en même temps, on les recherche, on les revendique. Les agronomes des années 60 avaient une vision très standardisée (du blé, du maïs... partout pareil en France), pour des raisons d'efficacité économique, mais aussi pour des raisons sociopolitiques : c'était une façon de démocratiser les produits agricoles et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Voyez combien les choses ont évolué depuis, en passant de

8. Lire l'article « Je crois à la multifonctionnalité » (page 19)  
9. Lire l'article « La contractualisation, inévitable et imparfaite » (page 2)  
10. Lire l'article « Le consommateur » (page 28)

cette standardisation à la différenciation, vous en avez tous témoigné. Ces contrôles sont donc la rançon du développement des projets. Peuvent-ils laisser une place à l'initiative, à l'innovation, à la liberté? Votre réponse, massive, est de dire qu'il

**« Les contrôles sont mal vécus, on les dénonce, on s'en lasse mais, en même temps, on les recherche, on les revendique »**

faut des lieux pour cela. Si on n'a pas de lieux, la bureaucratie s'y substituera<sup>11</sup>.

Ces lieux sont indispensables aujourd'hui pour sélectionner les questions d'intérêt commun, pour développer des apprentissages permettant de se donner une intelligence commune. Cette sélection des questions et d'élaboration d'une culture commune implique une mise en forme, des reconnaissances, un travail d'échange, de communication. Tous les lieux ne sont pas adaptés. Ils ne doivent pas être trop absorbés par la gestion courante et être suffisamment ouverts pour que le débat soit possible à un horizon suffisamment éloigné. Ces lieux sont souvent liés au territoire. C'est précisément parce que la société est à la recherche de ces lieux, au-delà du secteur agricole, que la prospective retrouve un regain d'intérêt. C'est pourquoi il faut encourager les structures comme la Mission d'animation des agriobiosciences. Mais attention, il existe des lieux passésistes où il ne se passe rien, entretenus par des personnes qui ont intérêt à ce qu'il ne se passe rien.

En ce qui concerne la formation, je soulignerai l'importance d'acquérir une connaissance des sociétés d'aujourd'hui. Les questions de pratiques sociales, d'aptitude à la communication sur son métier, deviennent

fondamentales surtout quand on est minoritaire. Or, il me semble que les agriculteurs ont quelques progrès à faire pour communiquer avec l'extérieur, alors même que la politique agricole dépendra de plus en plus de cet extérieur. Ces questions de formation sont donc essentielles pour acquérir la capacité de contractant, en se protégeant contre les risques de relations inégales, voire de domination.

La période actuelle est contradictoire : elle est à la fois très inquiétante, elle suscite des réactions de peur, de repli, d'enfermement, parfois même de violence, mais, à côté de ce désarroi, elle ouvre aussi de nouvelles frontières, de nouvelles initiatives. Il me semble que globalement on a tendance à être pessimiste, alors que localement l'optimisme se rencontre. Je regrette pour ma part que ces initiatives

**« Je regrette pour ma part que ces initiatives locales qui sont apparues dans cette Université d'été ne débouchent pas plus efficacement sur un renouvellement de la politique agricole. »**

locales qui sont apparues dans cette Université d'été ne soient pas davantage élaborées, interprétées, commentées et ne débouchent pas plus efficacement sur un renouvellement de la politique agricole. D'où l'attention qu'il convient de porter aux lieux, à vos platanes, à vos cercles de conversation, et je souhaite que l'Université de Marciac et sa suite soit l'occasion pour les uns et les autres d'un réalisme et d'une efficacité plus grands. »

11. Lire l'article « Du contrat individuel au contrat collectif : la stratégie de l'Etat et des territoires » (page 14)